

**PROCES VERBAL DE LA  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 JUIN 2023**

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de COMMENTRY, légalement convoqué le vingt-deux juin 2023, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**Étaient présents(es) : Sébastien ALAMARGUY (du rapport 1 au rapport 14 et du rapport 16 jusqu'à la fin de séance) - Stéphanie BODEAU - Pierrette BORD - Sylvain BOURDIER - Alison CLEMENT - Marie-Laure DESCAMPS - Murielle DESFORGES - Véronique FOUCAUX - Catherine FRISE - Stéphane JARDONNET - Jean-Loup LESAGE - Céline LEYREM - Maria de Lurdes LOUREIRO - Daniel MARTIN - Emmanuelle MICHON - Patrick PORTET - Jean-Pierre POUENAT - Pascal RELIANT - Claude RIBOULET (du rapport 1 au rapport 7 et du rapport 9 jusqu'à la fin de séance) - Jean-Luc ROBIN - Joseph SCARAMOZZINO - Jean SIMONIN - Fernand SPACCAFERRI - Thierry VERGE (du rapport 2 jusqu'à la fin de séance)**

**Avaients donné(es) pouvoir : Caroline LEOTY a donné pouvoir à Stéphanie BODEAU - Michel PASSAT a donné pouvoir à Pascal RELIANT - Véronique REYMON a donné pouvoir à Céline LEYREM - Laure VINCENT a donné pouvoir à Maria de Lurdes LOUREIRO – Thierry VERGE a donné pouvoir à Sylvain BOURDIER (rapport 1)**

**Étaient Absents(es) : Elsa VALLIAMEE – Claude RIBOULET (rapport 8) – Sébastien ALAMARGUY (rapport 15)**

**Secrétaire de Séance : Stéphanie BODEAU**

**Le quorum est atteint.**

**La séance est présidée par Monsieur Le Maire – Sylvain BOURDIER**

\*\_\*\*\_\*\*\_\*\*\_\*\*\_\*\*\_\*\*

## ORDRE DU JOUR

- a) Mandats de vote
- b) Adoption Procès-Verbal du 13 avril 2023

- 1 - 2023/1975 - Compte-rendu des décisions prises par le maire conformément aux délégations de compétences
- 2 - 2023/1992 - Election d'un adjoint
- 3 - 2023/1993 - Commissions municipales - désignation de membres
- 4 - 2023/1991 - Délégations auprès d'organismes extérieurs - désignation de délégués du conseil municipal suite à une démission
- 5 - 2023/1983 - Modification du tableau des effectifs emplois permanents et des emplois non permanents
- 6 - 2023/1995 - Décision modificative n° 1 du budget général
- 7 - 2023/1987 - Taxe locale sur la publicité extérieure - Actualisation tarif 2024
- 8 - 2023/1998 - Convention de fonds de concours entre la Ville de Commentry et Commentry Montmarault Nérès communauté pour le fonctionnement de l'école municipale de musique
- 9 - 2023/1980 - Mission d'étude urbaine - Validation et demande de subvention petites villes de demain / banque des territoires
- 10 - 2023/1997 - Cession du droit de chasse - Bois des Forges
- 11 - 2023/1990 - Projet de développement d'une centrale agrivoltaïque sur le territoire de la commune de Commentry - Promesse de bail emphytéotique et convention de servitudes avec Total Energies renouvelables France
- 12 - 2023/1977 - Cession d'une partie de parcelle non bâtie sise Clos du puits au profit des conjoints Deville
- 13 - 2023/1978 - Acquisition des parcelles cadastrées BE 70 et 72 sises Place Martenot
- 14 - 2023/1996 - Fonds montuses - modification des conditions d'attribution
- 15 - 2023/1982 - Passeport loisirs 2023 / 2024 - 24ème édition
- 16 - 2023/1981 - Signature d'une convention avec la région Auvergne - Rhône-Alpes concernant l'inscription à l'accueil périscolaire Busseron des élèves scolarisés en ULIS
- 17 - 2023/1985 - Bilan analytique de la piscine municipale en 2022
- 18 - 2023/1986 - Avenant au contrat d'objectif 2022 - 2023 avec le Commentry Football Club (CFC)
- 19 - 2023/1988 - Renouvellement d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'Association Commentry Football Club (CFC)
- 20 - 2023/1979 - Dénomination de terrains de pétanque - Place du Champ de Foire - Espace Jean-Marc Dumery

### Communications du Maire

### Questions Diverses

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**.1 Délibération 2023/1975**

- Compte-rendu des décisions prises par le maire conformément aux délégations de compétences

*PREND ACTE*

**2 Délibération 2023/1992**

Monsieur RIBOULET : Nous souhaitons la bienvenue à Monsieur SCARAMOZZINO. A priori, sur cette élection, les commissions et les délégations, vous n'avez pas prévu d'ouvrir à l'opposition. Par conséquent, sur ces 3 dossiers, nous ne prendrons pas part au vote.

Arrivée de Thierry VERGE.

- Election d'un adjoint

*POUR : 21*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 7 (MARIE-LAURE DESCAMPS - MARIA DE LURDES LOUREIRO - PATRICK PORTET - JEAN-PIERRE POUENAT - CLAUDE RIBOULET - FERNAND SPACCAFERRI - LAURE VINCENT)*

**3 Délibération 2023/1993**

- Commissions municipales - désignation de membres

*POUR : 21*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 7 (MARIE-LAURE DESCAMPS - MARIA DE LURDES LOUREIRO - PATRICK PORTET - JEAN-PIERRE POUENAT - CLAUDE RIBOULET - FERNAND SPACCAFERRI - LAURE VINCENT)*

**4 Délibération 2023/1991**

- Délégations auprès d'organismes extérieurs - désignation de délégués du conseil municipal suite à une démission

*POUR : 21*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 7* (MARIE-LAURE DESCAMPS - MARIA DE LURDES LOUREIRO - PATRICK PORTET - JEAN-PIERRE POUENAT - CLAUDE RIBOULET - FERNAND SPACCAFERRI - LAURE VINCENT)

Monsieur RIBOULET : Quelles seront les délégations de Monsieur MARTIN ?

Monsieur le Maire : Par arrêté, Monsieur MARTIN sera en charge des festivités, événementiel, attractivité et vie associative. A la jeunesse, ce sera Monsieur JARDONNET. Les orientations culturelles seront prises en charge en direct par le Maire. Cette nouvelle redistribution se traduira par l'économie d'un conseiller délégué.

Monsieur RIBOULET : Il faut rappeler que l'indemnité du conseiller délégué est pris sur l'enveloppe du Maire et des Adjointes. Ce n'est donc pas une dépense supplémentaire.

Monsieur le Maire : De ce fait, l'enveloppe n'est donc pas utilisée entièrement.

Monsieur RIBOULET : Ce que l'on retient, c'est qu'il n'y a plus d'adjoint à la culture identifié, ce qui, en terme de message politique, n'est pas le meilleur que l'on peut envoyer. C'était une tradition depuis plusieurs décennies.

Monsieur le Maire : Rassurez-vous, le travail se fait. Pendant l'absence de Monsieur NOUALI avant sa démission, nous avons géré ses délégations.

Madame BORD rajoute que c'est un message fort que Monsieur le Maire gère lui-même une partie des délégations anciennement attribuées à Monsieur NOUALI, en particulier la culture.

## **5 Délibération 2023/1983**

- Modification du tableau des effectifs emplois permanents et des emplois non permanents

*POUR : 21*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 7* (MARIE-LAURE DESCAMPS - MARIA DE LURDES LOUREIRO - PATRICK PORTET - JEAN-PIERRE POUENAT - CLAUDE RIBOULET - FERNAND SPACCAFERRI - LAURE VINCENT)

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0*

**6 Délibération 2023/1995**

- Décision modificative n° 1 du budget général

*POUR : 21*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 7 (MARIE-LAURE DESCAMPS - MARIA DE LURDES LOUREIRO - PATRICK PORTET - JEAN-PIERRE POUENAT - CLAUDE RIBOULET - FERNAND SPACCAFERRI - LAURE VINCENT)*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0*

**7 Délibération 2023/1987**

- Taxe locale sur la publicité extérieure - Actualisation tarif 2024

*POUR : 21*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 7 (MARIE-LAURE DESCAMPS - MARIA DE LURDES LOUREIRO - PATRICK PORTET - JEAN-PIERRE POUENAT - CLAUDE RIBOULET - FERNAND SPACCAFERRI - LAURE VINCENT)*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0*

**8 Délibération 2023/1998**

Sortie de Monsieur RIBOULET pendant les débats et le vote.

- Convention de fonds de concours entre la Ville de Commentry et Commentry Montmarault Nérès communauté pour le fonctionnement de l'école municipale de musique

*POUR : 27*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (CLAUDE RIBOULET)*

**9 Délibération 2023/1980**

- Mission d'étude urbaine - Validation et demande de subvention petites villes de demain / banque des territoires

*POUR : 28*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0*

**10 Délibération 2023/1997**

- Cession du droit de chasse - Bois des Forges

*POUR : 21*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 7 (MARIE-LAURE DESCAMPS - MARIA DE LURDES LOUREIRO - PATRICK PORTET - JEAN-PIERRE POUENAT - CLAUDE RIBOULET - FERNAND SPACCAFERRI - LAURE VINCENT)*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0*

**11 Délibération 2023/1990**

- Projet de développement d'une centrale agrivoltaïque sur le territoire de la commune de Commentry - Promesse de bail emphytéotique et convention de servitudes avec Total Energies renouvelables France

*POUR : 28*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0*

**12 Délibération 2023/1977**

- Cession d'une partie de parcelle non bâtie sise Clos du puits au profit des conjoints Deville

*POUR : 28*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0*

**13 Délibération 2023/1978**

- Acquisition des parcelles cadastrées BE 70 et 72 sises Place Martenot

*POUR : 28*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0*

**14 Délibération 2023/1996**

- Fonds Montuses - modification des conditions d'attribution

*POUR : 28*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0*

**15 Délibération 2023/1982**

- Passeport loisirs 2023 / 2024 - 24ème édition

*POUR : 27*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (SEBASTIEN ALAMARGUY)*

**16 Délibération 2023/1981**

- Signature d'une convention avec la région Auvergne - Rhône-Alpes concernant l'inscription à l'accueil périscolaire Busseron des élèves scolarisés en ULIS

*POUR : 28*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0*

#### **17 Délibération 2023/1985**

- Bilan analytique de la piscine municipale en 2022

*POUR : 28*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0*

#### **18 Délibération 2023/1986**

- Avenant au contrat d'objectif 2022 - 2023 avec le Commentry Football Club (CFC)

*POUR : 28*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0*

#### **19 Délibération 2023/1988**

- Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec l'Association Commentry Football Club (CFC)

Monsieur RIBOULET : Nous vous invitons à retirer ce rapport et à le présenter sur un prochain conseil. Il pose plusieurs problèmes. D'abord un problème de fond, c'est que la convention en cours est échue. Le délibéré propose de donner son accord au projet de convention sauf que nous ne l'avons pas. Nous avons un tableau budgétaire qui est, en fait, une annexe de la convention et la précédente qui contient une douzaine d'articles. Le document support, n'a pas été porté à la connaissance des conseillers municipaux. Or, nous ne pouvons voter sur une convention que nous n'avons pas. Vous faites état d'une coquille dans le rapport, le même texte est gardé. Vous nous mettez sur table la bonne version qui, accessoirement, dans le tableau, a des changements sur lesquelles je vais revenir. Il y a une convention avec plusieurs articles qui est signée entre le Maire, après autorisation du Conseil Municipal, et l'association. Ce support écrit fonde les modalités des objectifs et des moyens et c'est un accord entre la Municipalité qui donne de l'argent et le Club. Ce qui est remis sur table est simplement un tableau financier qui est une annexe à la convention. Le rapport modifié que nous avons sur table apporte des modifications substantielles. La 1<sup>ère</sup>, c'est que les différents thèmes des objectifs faisaient l'objet de modalités de versement qui n'étaient pas les mêmes, exemple sur la subvention de base ainsi que sur la production des documents. Les subventions pour les équipes de jeunes avaient des critères très précis, soit une équipe par

tranche d'âge. Comment évalue-t-on les 2 500 euros qui étaient, au préalable, justifiés par différentes équipes (U 16 – U 17- U 18) ? Il y a un premier manquement d'objectifs et de moyens puisqu'il n'y a plus d'objectifs. Les modalités de financement à l'article 7, soit le bilan financier à produire. Or, sur le rapport remis sur table, nous avons des modalités de versement (70 % en octobre) sur présentation du rapport moral et d'activités de la saison précédente, ce qui est en parfaite incohérence avec l'Article 7 qui se trouve dans la convention. Les critères de l'annexe ne sont pas réécrits dans la convention qui reste le seul document juridique qui fait support. A quoi se réfère-t-on ? A l'annexe ou à l'Article 7 ? Je vous propose de retirer ce rapport afin de remettre en conformité juridique, soit les nouveaux critères tels que nous les avons dans l'annexe par rapport à l'Article 7 de la convention, soit vous choisissez les nouveaux critères de l'annexe et vous réécrivez la convention et l'Article 7 notamment.

Monsieur le Maire retire le rapport de la séance qui fera l'objet d'une prochaine présentation au conseil du mois d'octobre.

RETIRE DE LA SEANCE

## 20 Délibération 2023/1979

- Dénomination de terrains de pétanque - Place du Champ de Foire - Espace Jean-Marc Dumery

*POUR : 28*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0    \*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\**

**L'ordre du jour, étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée le 29 juin 2023 à 21 h 22**



Le Maire,

Sylvain BOURDIER



Le (ou la) Secrétaire,

Stéphanie BODEAU

### **Communications du Maire**

Vous avez pu trouver à vos places mais aussi dans vos boîtes aux lettres la plaquette de l'été à Commentry et du Tour de France à Commentry, je vous invite à venir nombreux participer à ces festivités.

La 11<sup>ème</sup> étape du Tour, par Commentry, aura lieu le mercredi 12 juillet, avec de nombreuses animations place du 14 Juillet et des expositions en cours d'installation, à la Piscine, à la Pléiade et dans le hall de l'Hôtel de Ville.

Dès la veille du Tour, le mardi 11, rendez-vous est donné à la Pléiade pour une séance de dédicaces avec Raymond Roucheyrolle qui vient de publier un ouvrage sur Hyppolite Aucouturier et le soir nous aurons une table ronde « parlons cyclisme » avant la projection de « Poulidor : une histoire Française », place du 14 Juillet.

J'attire votre attention sur les contraintes de stationnement et de circulation le jour du passage de l'étape : interdiction de stationner sur le parcours dès la veille à 23h et de circuler dès 11h du matin. Cela aura pour conséquences notamment de fermer les accès du quartier de la place verte. Merci de votre compréhension et de prendre vos dispositions.

> Pour des questions de matériel l'exposition Commentr'images sera lancée avec un peu de retard à la mi-juillet, rue Jean-Jacques Rousseau.

> Samedi dans le cadre de Lumières sur le Bourbonnais, l'Harmonie Commentryenne se produira place du 14 Juillet, en présence de la chorale Sol Mineur et d'enfants.

> Du côté de la Piscine, l'ouverture estivale aura lieu à partir du 7 juillet, et jusqu'au 31 août 7j/7, avec toujours l'espace solarium et le chalet gourmand en extérieur.

> Pour le Vijon, la course de caisses à savon aura lieu le samedi 19 août. Pensez à vous inscrire auprès de l'Agora avant le 15 juillet !

> Je vous laisse découvrir ces nombreux événements et vous souhaite un bel été, à Commentry, Pour tous, évidemment !

### **Questions Diverses**

**NEANT**

## COMMUNICATIONS DU MAIRE

Vous avez pu trouver à vos places mais aussi dans vos boîtes aux lettres la plaquette de l'été à Commentry et du Tour de France à Commentry, je vous invite à venir nombreux participer à ces festivités.

La 11<sup>ème</sup> étape du Tour, par Commentry, aura lieu le mercredi 12 juillet, avec de nombreuses animations place du 14 Juillet et des expositions en cours d'installation, à la Piscine, à la Pléiade et dans le hall de l'Hôtel de Ville.

Dès la veille du Tour, le mardi 11, rendez-vous est donné à la Pléiade pour une séance de dédicaces avec Raymond Roucheyrolle qui vient de publier un ouvrage sur Hyppolite Aucouturier et le soir nous aurons une table ronde « parlons cyclisme » avant la projection de « Poulidor : une histoire Française », place du 14 Juillet.

J'attire votre attention sur les contraintes de stationnement et de circulation le jour du passage de l'étape : interdiction de stationner sur le parcours dès la veille à 23h et de circuler dès 11h du matin. Cela aura pour conséquences notamment de fermer les accès du quartier de la place verte. Merci de votre compréhension et de prendre vos dispositions.

> Pour des questions de matériel l'exposition Commentry'images sera lancée avec un peu de retard à la mi-juillet, rue Jean-Jacques Rousseau.

> Samedi dans le cadre de Lumières sur le Bourbonnais, l'Harmonie Commentryenne se produira place du 14 Juillet, en présence de la chorale Sol Mineur et d'enfants.

> Du côté de la Piscine, l'ouverture estivale aura lieu à partir du 7 juillet, et jusqu'au 31 août 7j/7, avec toujours l'espace solarium et le chalet gourmand en extérieur.

> Pour le Vijon, la course de caisses à savon aura lieu le samedi 19 août. Pensez à vous inscrire auprès de l'Agora avant le 15 juillet !

> Je vous laisse découvrir ces nombreux événements et vous souhaite un bel été, à Commentry, Pour tous, évidemment !

**QUESTIONS DIVERSES**

NEANT

# REPUBLIQUE FRANCAISE

## VILLE DE COMMENTRY

---

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

### SEANCE DU 29 JUIN 2023

---

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de COMMENTRY, légalement convoqué le jeudi vingt-deux juin, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**Etaient présents(es)** : Sébastien ALAMARGUY - Stéphanie BODEAU - Pierrette BORD - Sylvain BOURDIER - Alison CLEMENT - Marie-Laure DESCAMPS - Murielle DESFORGES - Véronique FOUCAUX - Catherine FRISE - Stéphane JARDONNET - Jean-Loup LESAGE - Céline LEYREM - Maria de Lurdes LOUREIRO - Daniel MARTIN - Emmanuelle MICHON - Patrick PORTET - Jean-Pierre POUENAT - Pascal RELIANT - Claude RIBOULET - Jean-Luc ROBIN - Joseph SCARAMOZZINO - Jean SIMONIN - Fernand SPACCAFERRI

**Etaient excusés(ées) et avaient donné pouvoir** : Caroline LEOTY a donné pouvoir à Stéphanie BODEAU - Michel PASSAT a donné pouvoir à Pascal RELIANT - Véronique REYMON a donné pouvoir à Céline LEYREM - Thierry VERGE a donné pouvoir à Sylvain BOURDIER - Laure VINCENT a donné pouvoir à Maria de Lurdes LOUREIRO

**Etait/Etaient absent(e)/absents(es)** : Elsa VALLIAMEE

**Secrétaire de Séance** : Stéphanie BODEAU

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

### 1 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE CONFORMEMENT AUX DELEGATIONS DE COMPETENCES

**I)- DECISIONS PORTANT SUR LES MARCHES DE FOURNITURES, SERVICES ET ACCORDS CADRES CONCLUS SELON PROCEDURE ADAPTEE D'UN MONTANT INFERIEUR A 215 000 € H.T :**

**10 mars 2023** : Décision de passation « d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'économie d'énergie et le traitement de l'accessibilité PMR à l'école du Bourbonnais » avec Guillet Thermique – 1 chemin de l'Eau – 03170 BIZENEUILLE. Le montant de la prestation s'élève à 21 620.00 € H.T.

**11 mars 2023** : Décision de passation d'un contrat concernant la prestation musicale de la troupe « Batuquéros » avec « l'Association les Batuquéros » - MJC – Centre social de Montluçon – 8 avenue du Général Emile Mairal – 03100 MONTLUÇON, représentée par M. Jean-Philippe PERONCZYKK – Co-président – dans le cadre des animations du Carnaval le Dimanche 26 mars 2023. Le montant de la prestation est de 900,00 € T.T.C.

**15 mars 2023** : Décision de passation d'un avenant n° 3 au marché 2019-07-02 « accord cadre pour l'achat de fournitures de bureau et de consommables informatiques » Lot 2 consommables informatiques, pour le changement de dénomination de la société ACIPA qui désormais devient la société BELTA dont le siège se trouve Parc d'activités de l'aérodrome ouest – rue Marc Jodot – 59220 ROUVIGNIES immatriculée sous le n° SIRET 439 853 136 000 75 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. A compter de cette date, la Société « BELTA » s'engage à poursuivre le marché précédemment cité avec la Commune de Commentry.

**24 mars 2023** : Dans le cadre de « la construction d'un fac simulé d'une ancienne poudrière situé sur l'îlot Denis Papin », il est décidé la passation d'une étude géotechnique de conception avec l'entreprise APPUISOL – 6 rue Jean Macé – 03190 VALLON EN SULLY. Le montant de la prestation s'élève à 1 980.00 € H.T.

**28 mars 2023** : Décision de passation d'une mission ESQ/APD/Modélisation/AT/PRO concernant « le projet d'aménagement paysager îlot Denis Papin » avec l'Atelier d'architecture Jean-Philippe CELIER – 11 impasse de Vertaizon – 63000 CLERMONT-FERRAND. Le montant de la prestation s'élève à 5 000.00 € H.T.

**28 mars 2023** : Décision de passation « d'une mission d'élaboration des CCTP et DPGF ainsi que l'analyse des offres concernant le projet d'aménagement paysager îlot Denis Papin » avec SARL BEC PUYEO – 28 rue de la Sarliève – 63800 COURNON D'AUVERGNE. Le montant de la prestation s'élève à 3 500.00 € H.T.

**29 mars 2023** : Décision de passation « d'une mission de contrôle concernant les travaux de rénovation et extension de l'école municipale de musique » avec BUREAU ALPES CONTROLES – 2 Avenue Michel Ange – 63000 CLERMONT-FERRAND. Le montant de la prestation s'élève à 10 880.00 € H.T.

**29 mars 2023** : Décision de passation « d'une mission de coordonnateur SPS concernant les travaux de rénovation et extension de l'école municipale de musique » avec SCOP DEBOST – 112 Bd des Etats-Unis – 03200 VICHY. Le montant de la prestation s'élève à 4 116.00 € H.T.

**30 mars 2023** : Décision de passation « d'une mission de diagnostic amiante avant travaux, concernant les travaux d'économie d'énergie et le traitement de l'accessibilité PMR à l'école du Bourbonnais » avec CREA SYNERGIE – 14 rue de la Savonnerie – 03170 DOYET. Le montant de la prestation s'élève à 3 500.00 € H.T.

**30 mars 2023** : Annule et remplace la décision n° 28/2023 en raison d'un report de date. Décision de passation « **d'un contrat concernant la prestation musicale de la troupe « Batuquéros » avec « l'Association les Batuquéros » - MJC – Centre social de Montluçon – 8 avenue du Général Emile Mairal – 03100 MONTLUCON**, représentée par M. Jean-Philippe PERONCZYKK – Co-président – dans le cadre des animations du Carnaval le Lundi 10 avril 2023. Le montant de la prestation est de 900,00 € T.T.C.

**30 mars 2023** : Annule et remplace la décision n° 12/2023 en raison d'un report de date. Décision de passation « **d'une prestation avec l'association Nez au Rural » sise Mairie – 031160 BOURBON L'ARCHAMBAULT** dans le cadre des animations du Carnaval du lundi 10 avril 2023. Le montant de la prestation est de 1 033.33 € H.T.

**30 mars 2023** : Annule et remplace la décision n° 9/2023 en raison d'un report de date. Décision de passation « **d'une prestation musicale avec l'Association Samba de la Plaine » sise 7 Le Grand Villard – 23150 SAINT-HILAIRE-LA PLAINE** dans le cadre des animations du Carnaval du lundi 10 avril 2023. Le montant de la prestation est de 525.00 € H.T.

**6 avril 2023** : Décision de passation « **d'un contrat pour le contrôle technique des travaux d'économie d'énergie et le traitement de l'accessibilité PMR à l'école du Bourbonnais » avec Alpes Contrôles – 2 avenue Michel Ange – 63000 CLERMONT-FERRAND**. Le montant de la prestation s'élève à 4 750.00 € H.T.

**6 avril 2023** : Décision de passation d'un contrat de maîtrise d'œuvre « **pour la restructuration et le réaménagement d'un bâtiment existant, sis 9 rue du Dr Léon Thivrier »**, avec l'architecte **Eric Fouquet – 20 rue de la Fontaine – 03100 MONTLUCON**. Cette mission comporte les éléments graphiques nécessaires à l'établissement d'un diagnostic accompagné d'un dossier d'avant-projet sommaire avec estimatif prévisionnel des travaux. Le montant de la prestation s'élève à 3 650.00 € H.T.

**6 avril 2023** : Décision de passation d'un contrat pour « **la coordination SPS pour les travaux d'économie d'énergie et le traitement de l'accessibilité PMR à l'école du Bourbonnais » avec Alpes Contrôles – 2 avenue Michel Ange – 63000 CLERMONT-FERRAND**. Le montant de la prestation s'élève à 3 210.00 € H.T.

**19 avril 2023** : Décision de passation d'un contrat pour « **le contrôle technique des travaux de création d'un commerce et d'un logement dans un bâtiment existant »**, sis 9 rue du Dr Léon Thivrier avec **Alpes Contrôles – 2 avenue Michel Ange – 63000 CLERMONT-FERRAND**. Le montant de la prestation s'élève à 3 850.00 € H.T.

**21 avril 2023** : Décision de passation « **d'une mission SPS dans le cadre des travaux d'aménagement d'un bâtiment 9 rue du Dr Léon Thivrier » avec CREA SYNERGIE – 6 rue du Président Roosevelt – 03120 LAPALISSE**. Le montant de la prestation s'élève à 1 591.00 € H.T.

**26 avril 2023** : Décision de passation d'un avenant n° 1 suite à « **une modification du bordereau de prix unitaire concernant l'acquisition de fournitures scolaires – lot 3 fournitures »** pour le service jeunesse notifié le 26 janvier 2022.

**6 mai 2023** : Décision de passation « **d'une mission de diagnostic amiante avant travaux, concernant les travaux de réhabilitation du bâtiment sis 9 rue du Dr Léon Thivrier » avec CREA SYNERGIE – 6 rue du Président Roosevelt – 03120 LAPALISSE**. Le montant de la prestation s'élève à 3 337.50 € H.T.

## **II)- DECISIONS PORTANT SUR LES MARCHES DE SERVICES ET ACCORDS CADRES CONCLUS SELON PROCEDURE ADAPTEE D'UN MONTANT INFERIEUR A 40 000 € H.T :**

**27 mars 2023** : Décision de passation d'un avenant au contrat MA-20211006-0234 « **pour la solution antivirus centralisée** » auprès de la société NEYRIAL – 10 rue Patrick Depailler – 63000 CLERMONT-FERRAND. Le montant du contrat est de 4 890.82 € T.T.C. annuel. Le contrat prend effet au 27 mars 2023. Il est conclu pour une durée de 22 mois.

**27 mars 2023** : Annule et remplace la décision n° 36/2023 en raison d'un montant erroné. Est décidée la passation d'un contrat « **pour la maintenance de l'infrastructure informatique** » auprès de la société NEYRIAL – 10 rue Patrick Depailler – 63000 CLERMONT-FERRAND. Le montant du contrat est de 4 890.82 € T.T.C. annuel. Le contrat prend effet au 27 mars 2023. Il est conclu pour une durée de 22 mois.

**27 mars 2023** : Décision de passation d'un contrat « **pour le dépôt d'un nom de domaine médiathèque-commentry.fr** » auprès de la société NEYRIAL – 10 rue Patrick Depailler – 63000 CLERMONT-FERRAND. Le montant du contrat est de 2.50 € H.T. mensuel et de frais de mise en service unique de 80.00 € H.T. Le contrat prend effet au 1<sup>er</sup> septembre 2023. Il est conclu pour une durée de 12 mois.

**5 avril 2023** : Décision de passation d'un contrat pour « **le renouvellement de services de maintenance du logiciel Avenir** » auprès de la Société LOGITUD solutions – ZAC du Parc des collines – 53 rue Victor Schoelcher – 68200 MULHOUSE. Le montant annuel du contrat est de 373.00 € H.T. Le contrat prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Il est conclu pour une durée de 1 an.

## **III)- AVENANT A LA CONVENTION CADRE FBF 2013 RELATIVE AUX OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME EN DATE DU 21 NOVEMBRE 2014 AVEC LE CREDIT AGRICOLE**

**25 janvier 2023** : Considérant qu'il y a lieu de prendre en compte l'évolution des indices de références bancaires et d'inclure des solutions de repli (fallbacks) en cas de cessation de publication du taux concerné, notamment celles des définitions des taux TAM, TAG et T4M, l'avenant à la convention prévoit la modification de la convention par l'ajout d'un paragraphe 2.4 tel que mentionné dans l'avenant. La présente décision valide la signature de l'avenant entre la Caisse Régionale du Crédit Agricole et la commune de Commentry.

## **IV) – BAIL COMMERCIAL**

**18 février 2023** : La ville de Commentry loue, sous la forme d'un bail commercial, un local situé 23 bis place du 14 juillet, à l'angle de la place du 14 juillet et de la rue Jean-Jacques Rousseau à Madame Coraline SCHINDLER épouse ALAMARGUY, commerçante. Ce bail commercial est conclu pour une durée de neuf années entières et consécutives qui commencent à courir à compter du 18 février 2023 pour se terminer au 17 février 2032.

## **V) – DECISIONS PORTANT ENGAGEMENT EN MATIERE D'ASSURANCES**

**6 mars 2023** : Est acceptée l'indemnisation d'un montant de 419.70 euros, proposée par la compagnie d'assurance AXA, à la suite du recours de la compagnie d'assurance MAIF, Assureur de la Commune sur la période du sinistre, en remboursement des frais engagés pour une vitre cassée par un enfant au vestiaire du stade synthétique le 18 aout 2022.

**10 mars 2023** : Est acceptée l'indemnisation d'un montant de 1 313.58 euros, proposée par la compagnie d'assurance IMA Assurances, à la suite du recours de la compagnie d'assurance SMACL, Assureur de la Commune, en remboursement des frais engagés pour le remorquage d'un véhicule communal accidenté, survenu le 23 juillet 2022.

**22 avril 2023** : Est acceptée l'indemnisation d'un montant de 1 052.13 euros, proposée par la compagnie d'assurance MAIF, Assureur de la Commune, en remboursement des dégradations sur une jardinière rue Christophe Thivrier survenues le 25 septembre 2022.

**22 avril 2023** : Est acceptée l'indemnisation d'un montant de 1 286.84 euros, proposée par la compagnie d'assurance MAIF, Assureur de la Commune, en remboursement des dégradations sur des barrières opéra rue des Soupirs survenues le 11 septembre 2022.

**26 avril 2023** : Est acceptée l'indemnisation d'un montant de 1 331.10 euros, proposée par la compagnie d'assurance MAIF, Assureur de la Commune, en remboursement des réparations concernant les infiltrations d'eau à la Médiathèque survenues le 24 juin 2022.

Cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Prend acte de ces décisions.

Pour extrait conforme,  
Le Maire de Commentry

Sylvain BOURDIER



Secrétaire de Séance

Stéphanie BODEAU



**Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

# REPUBLIQUE FRANCAISE

## VILLE DE COMMENTRY

---

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

### SEANCE DU 29 JUIN 2023

---

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de COMMENTRY, légalement convoqué le jeudi vingt-deux juin, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**Etaient présents(es)** : Sébastien ALAMARGUY - Stéphanie BODEAU - Pierrette BORD - Sylvain BOURDIER - Alison CLEMENT - Marie-Laure DESCAMPS - Murielle DESFORGES - Véronique FOUCAUX - Catherine FRISE - Stéphane JARDONNET - Jean-Loup LESAGE - Céline LEYREM - Maria de Lurdes LOUREIRO - Daniel MARTIN - Emmanuelle MICHON - Patrick PORTET - Jean-Pierre POUENAT - Pascal RELIANT - Claude RIBOULET - Jean-Luc ROBIN - Joseph SCARAMOZZINO - Jean SIMONIN - Fernand SPACCAFERRI - Thierry VERGE

**Etaient excusés(ées) et avaient donné pouvoir** : Caroline LEOTY a donné pouvoir à Stéphanie BODEAU - Michel PASSAT a donné pouvoir à Pascal RELIANT - Véronique REYMON a donné pouvoir à Céline LEYREM - Laure VINCENT a donné pouvoir à Maria de Lurdes LOUREIRO

**Etait/Etaient absent(e)/absents(es)** : Elsa VALLIAMEE

**Secrétaire de Séance** : Stéphanie BODEAU

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

### 2 - ELECTION D'UN ADJOINT

Par Délibération en date du 28 mai 2020, le nombre d'adjoints était fixé à 7.

Par courrier en date du 1<sup>er</sup> juin 2023, Monsieur Guillaume NOULI, 7<sup>ème</sup> Adjoint, a présenté sa démission, laquelle est entrée en vigueur par notification de son acceptation par Madame le Préfet en date du 19 juin 2023.

Le poste étant vacant, il convient de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

Les articles L 2122-7-2 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales régissent cette élection.

En cas de vacances, l'adjoint à désigner est choisi parmi les conseillers du même sexe que celui auquel il est appelé à succéder.

Il est déposé la candidature de :

- Monsieur Daniel MARTIN

Cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- Proclame et installe Monsieur Daniel MARTIN, 7<sup>ème</sup> adjoint.

Pour extrait conforme,  
Le Maire de Commentry

Sylvain BOURDIER



Secrétaire de Séance

Stéphanie BODEAU



Ont voté pour : 21

Ont voté contre : 0 ( )

Se sont abstenus : 0 ( )

N'ont pas participé au vote : 7 (Marie-Laure DESCAMPS, Maria de Lurdes LOUREIRO, Patrick PORTET, Jean-Pierre POUENAT, Claude RIBOULET, Fernand SPACCAFERRI, Laure VINCENT)

**Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

# REPUBLIQUE FRANCAISE

## VILLE DE COMMENTRY

---

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

### SEANCE DU 29 JUIN 2023

---

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de COMMENTRY, légalement convoqué le jeudi vingt-deux juin, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**Etaient présents(es)** : Sébastien ALAMARGUY - Stéphanie BODEAU - Pierrette BORD - Sylvain BOURDIER - Alison CLEMENT - Marie-Laure DESCAMPS - Murielle DESFORGES - Véronique FOUCAUX - Catherine FRISE - Stéphane JARDONNET - Jean-Loup LESAGE - Céline LEYREM - Maria de Lurdes LOUREIRO - Daniel MARTIN - Emmanuelle MICHON - Patrick PORTET - Jean-Pierre POUENAT - Pascal RELIANT - Claude RIBOULET - Jean-Luc ROBIN - Joseph SCARAMOZZINO - Jean SIMONIN - Fernand SPACCAFERRI - Thierry VERGE

**Etaient excusés(ées) et avaient donné pouvoir** : Caroline LEOTY a donné pouvoir à Stéphanie BODEAU - Michel PASSAT a donné pouvoir à Pascal RELIANT - Véronique REYMON a donné pouvoir à Céline LEYREM - Laure VINCENT a donné pouvoir à Maria de Lurdes LOUREIRO

**Etait/Etaient absent(e)/absents(es)** : Elsa VALLIAMEE

**Secrétaire de Séance** : Stéphanie BODEAU

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

### **3 - COMMISSIONS MUNICIPALES - DESIGNATION DE MEMBRES**

Monsieur Guillaume NOUALI, élu municipal, a présenté sa démission en date du 1<sup>er</sup> juin 2023.

Monsieur Joseph SCARAMOZZINO a été installé dans ses fonctions de conseiller municipal en début de séance.

Dans ces conditions, il convient de réviser la composition des commissions municipales.

L'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au conseil municipal de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations et présentation à condition d'obtenir l'unanimité des conseillers municipaux au vote à main levée.

**Pour le principe à main levée :**

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Il est proposé de réviser le nombre de membres des commissions en fonction des candidatures d'élus.

Cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- Donne son accord
- Complète la commission III en y nommant Joseph SCARAMOZZINO en tant que conseiller municipal et Daniel MARTIN en tant qu'adjoint.

Pour extrait conforme,  
Le Maire de Commentry

Sylvain BOURDIER



Secrétaire de Séance

Stéphanie BODEAU



Ont voté pour : 21

Ont voté contre : 0 ( )

Se sont abstenus : 0 ( )

N'ont pas participé au vote : 7 (Marie-Laure DESCAMPS, Maria de Lurdes LOUREIRO, Patrick PORTET, Jean-Pierre POUENAT, Claude RIBOULET, Fernand SPACCAFERRI, Laure VINCENT)

**Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

# REPUBLIQUE FRANCAISE

## VILLE DE COMMENTRY

---

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

### SEANCE DU 29 JUIN 2023

---

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de COMMENTRY, légalement convoqué le jeudi vingt-deux juin, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**Etaient présents(es)** : Sébastien ALAMARGUY - Stéphanie BODEAU - Pierrette BORD - Sylvain BOURDIER - Alison CLEMENT - Marie-Laure DESCAMPS - Murielle DESFORGES - Véronique FOUCAUX - Catherine FRISE - Stéphane JARDONNET - Jean-Loup LESAGE - Céline LEYREM - Maria de Lurdes LOUREIRO - Daniel MARTIN - Emmanuelle MICHON - Patrick PORTET - Jean-Pierre POUENAT - Pascal RELIANT - Claude RIBOULET - Jean-Luc ROBIN - Joseph SCARAMOZZINO - Jean SIMONIN - Fernand SPACCAFERRI - Thierry VERGE

**Etaient excusés(ées) et avaient donné pouvoir** : Caroline LEOTY a donné pouvoir à Stéphanie BODEAU - Michel PASSAT a donné pouvoir à Pascal RELIANT - Véronique REYMON a donné pouvoir à Céline LEYREM - Laure VINCENT a donné pouvoir à Maria de Lurdes LOUREIRO

**Etait/Etaient absent(e)/absents(es)** : Elsa VALLIAMEE

**Secrétaire de Séance** : Stéphanie BODEAU

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

#### **4 - DELEGATIONS AUPRES D'ORGANISMES EXTERIEURS - DESIGNATION DE DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL SUITE A UNE DEMISSION**

Par Délibérations du 18 juin 2020, du 13 février 2021, du 10 mars 2022 et du 15 décembre 2022, le Conseil municipal désignait des délégués auprès d'organismes extérieurs. La démission de Monsieur Guillaume NOUALI nécessite de pourvoir certaines délégations :

- le conseil d'administration du Lycée polyvalent Geneviève Vincent
- le conseil d'administration du Foyer Culturel d'Expression et d'Animation (FCEA)
- le conseil d'administration de l'Harmonie Commentryenne
- l'Office Municipal pour l'Animation et la Culture (OMPAC)
- le Comité de jumelage et d'amitié internationale de Commentry
- le conseil d'enseignement de l'école de musique

Les élus, conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales peuvent décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Pour le principe à main levée :

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- A procédé au vote des délégations comme suit :

**LYCEE POLYVALENT GENEVIEVE VINCENT** (*Délibération du conseil municipal du 18 juin 2020*)

**Conseil d'administration : 3 délégués titulaires + 3 délégués suppléants**

**Titulaires**

Joseph SCARAMOZZINO  
Stéphane JARDONNET  
Emmanuelle MICHON

**Suppléants**

Sébastien ALAMARGUY  
Céline LEYREM  
Véronique FOUCAUX

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

M Joseph SCARAMOZZINO est élu à l'unanimité des votants.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FOYER CULTUREL D'EXPRESSION ET D'ANIMATION (F.C.E.A.)** *(Délibération du conseil municipal du 18 juin 2020)*

**1 délégué titulaire + 1 délégué suppléant**

**Titulaire**

Sylvain BOURDIER

**Suppléante**

Véronique FOUCAUX

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

M Sylvain BOURDIER est élu à l'unanimité des votants.

**HARMONIE COMMENTRYENNE - CONSEIL D'ADMINISTRATION** *(Délibérations du conseil municipal du 18 juin 2020 et du 13 février 2021)*

**2 délégués titulaires + 2 délégués suppléants :**

**Titulaires**

Catherine FRISE

Stéphane JARDONNET

**Suppléants**

Jean SIMONIN

Murielle DESFORGES

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

M Stéphane JARDONNET et Mme Murielle DESFORGES sont élus à l'unanimité des votants.

**OFFICE MUNICIPAL POUR L'ANIMATION ET LA CULTURE (OMPAC)** *(Délibérations du conseil municipal du 18 juin 2020, du 13 février 2021 et du 15 décembre 2022))*

**5 membres titulaires + 5 membres suppléants**

**Titulaires**

Stéphanie BODEAU

Cécile LEYREM

Pascal RELIANT

Véronique FOUCAUX

Daniel MARTIN

**Suppléants**

Murielle DESFORGES

Michel PASSAT

Emmanuelle MICHON

Elsa VALLIAMÉE

Alison CLEMENT

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Mme Stéphanie BODEAU, M Pascal RELIANT, Mme Murielle DESFORGES et M Michel PASSAT sont élus à l'unanimité des votants.

**COMITE DE JUMELAGE ET D'AMITIE INTERNATIONALE DE COMMENTRY -**  
*(Délibération du conseil municipal du 18 juin 2020 et du 15 décembre 2022)*

**5 membres titulaires + 5 membres suppléants**

**Titulaires**

Joseph SCARAMOZZINO  
Stéphanie BODEAU  
Daniel MARTIN  
Elsa VALLIAMEE  
Sébastien ALAMARGUY

**Suppléants**

Stéphane JARDONNET  
Emmanuelle MICHON  
Pascal RELIANT  
Jean SIMONIN  
Alison CLEMENT

POUR : 21  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

M Joseph SCARAMOZZINO est élu à l'unanimité des votants.

**CONSEIL D'ENSEIGNEMENT DE L'ECOLE DE MUSIQUE** *(Délibérations du conseil municipal du 18 juin 2020 et du 13 février 2021)*

**2 délégués titulaires + 2 délégués suppléants**

**Titulaires**

Stéphane JARDONNET  
Stéphanie BODEAU

**Suppléants**

Jean-Luc ROBIN  
Catherine FRISE

POUR : 21  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

M Jean-Luc est élu à l'unanimité des votants.

S'agissant de la Commission d'appel d'offres et de la commission d'ouverture des plis-délégation de service public, conformément au droit applicable, dès lors que les postes de titulaires restent pourvus et que leurs compositions permettent de garantir l'expression du pluralisme des élus en leur sein, chacun des membres suppléants situés après un membre démissionnaire gagne un rang.

**Suite à la démission de Guillaume NOUALI, la CAO est ainsi composée :**

**Le Maire : Président de la commission d'appel d'offres : Sylvain BOURDIER**

ou son représentant en cas d'empêchement du Maire : **Thierry VERGE**

**5 membres titulaires + 2 membres suppléants à la représentation proportionnelle au plus fort reste.**

**Titulaires**

Véronique FOUCAUX  
Stéphane JARDONNET  
Fernand SPACCAFERRI  
Pascal RELIANT  
Sébastien ALAMARGUY

**Suppléants**

Murielle DESFORGES  
Patrick PORTET

**La commission d'ouverture des plis-délégation de service public est ainsi composée :**

**Le Maire : Président de la Commission d'ouverture de plis : Sylvain BOURDIER**

ou son représentant en cas d'empêchement du Maire : **Thierry VERGE**

**5 membres titulaires + 5 membres suppléants à la représentation proportionnelle au plus fort reste**

**Titulaires**

Véronique FOUCAUX  
Pierrette BORD  
Fernand SPACCAFERRI  
Sébastien ALAMARGUY  
Pascal RELIANT

**Suppléants**

Murielle DESFORGES  
Patrick PORTET

Pour extrait conforme,  
Le Maire de Commentry

Sylvain BOURDIER



Secrétaire de Séance

Stéphanie BODEAU



Ont voté pour : 21

Ont voté contre : 0 ( )

Se sont abstenus : 0 ( )

N'ont pas participé au vote : 7 (Marie-Laure DESCAMPS, Maria de Lurdes LOUREIRO, Patrick PORTET, Jean-Pierre POUENAT, Claude RIBOULET, Fernand SPACCAFERRI, Laure VINCENT)

**Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

# REPUBLIQUE FRANCAISE

## VILLE DE COMMENTRY

---

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

### SEANCE DU 29 JUIN 2023

---

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de COMMENTRY, légalement convoqué le jeudi vingt-deux juin, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**Etaient présents(es)** : Sébastien ALAMARGUY - Stéphanie BODEAU - Pierrette BORD - Sylvain BOURDIER - Alison CLEMENT - Marie-Laure DESCAMPS - Murielle DESFORGES - Véronique FOUCAUX - Catherine FRISE - Stéphane JARDONNET - Jean-Loup LESAGE - Céline LEYREM - Maria de Lurdes LOUREIRO - Daniel MARTIN - Emmanuelle MICHON - Patrick PORTET - Jean-Pierre POUENAT - Pascal RELIANT - Claude RIBOULET - Jean-Luc ROBIN - Joseph SCARAMOZZINO - Jean SIMONIN - Fernand SPACCAFERRI - Thierry VERGE

**Etaient excusés(ées) et avaient donné pouvoir** : Caroline LEOTY a donné pouvoir à Stéphanie BODEAU - Michel PASSAT a donné pouvoir à Pascal RELIANT - Véronique REYMON a donné pouvoir à Céline LEYREM - Laure VINCENT a donné pouvoir à Maria de Lurdes LOUREIRO

**Etait/Etaient absent(e)/absents(es)** : Elsa VALLIAMEE

**Secrétaire de Séance** : Stéphanie BODEAU

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## **5 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS EMPLOIS PERMANENTS ET DES EMPLOIS NON PERMANENTS**

Le tableau des effectifs est un document rendu obligatoire par l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales.

Ce document prend la forme d'un tableau des effectifs des emplois permanents et non permanents qu'il est préconisé d'adopter une fois par an et qui fait l'objet, tout au long de l'année civile de délibérations de mise à jour à chaque création, modification ou suppression d'emploi permanent.

Seule l'assemblée délibérante est compétente pour créer, supprimer ou modifier des emplois. Il est rappelé que le tableau des effectifs correspond aux postes inscrits et budgétés, pas nécessairement pourvus.

Il est proposé de mettre à jour le tableau des effectifs des emplois permanents pour les motifs suivants :

Secteur administratif :

1. Suppression d'un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet suite à une mutation
2. Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet suite à un départ en retraite.
3. Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (17h30)
4. Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (28h00).
5. Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet pour pourvoir à un recrutement

Secteur artistique :

1. Suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet suite à un départ en retraite
2. Suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet suite à une fin de contrat.
3. Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet pour pourvoir à un recrutement suite à un départ en retraite.
4. Création de 2 postes d'assistant d'enseignement artistique à temps complet pour pourvoir les recrutements pour la rentrée 2023/2024
5. Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet pour pourvoir les recrutements pour la rentrée 2023/2024

Secteur Sportif :

1. Création d'un poste d'éducateur des APS à temps complet pour pourvoir le recrutement d'un éducateur sportif à la rentrée scolaire 2023/2024

Secteur Technique :

1. Suppression d'un poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet vacant
2. Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de première classe à temps complet suite à un départ en retraite
3. Suppression de 3 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (Un départ pour mutation, une nomination à un grade supérieur dans le cadre de la promotion interne et un poste vacant)
4. Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps complet suite à un licenciement pour abandon de poste
5. Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (31h30)
6. Suppression d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet suite à la nomination d'un agent sur le grade de technicien
7. Création de 2 postes d'adjoint technique à temps non complet (33h15 et 33h)

Au total, la collectivité comprend 150 postes à temps complet et 25 postes à temps non complet.

Il est proposé de mettre à jour le tableau des effectifs des non permanents pour les motifs suivants :

Création d'un poste d'adjoint administratif saisonnier pour assurer le remplacement d'un agent d'accueil à la Pléiade en arrêt maladie sur la période estivale.

Au total, la collectivité comprend 28,5 emplois non permanents à temps complet.

Cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- Donne son accord à cette proposition,
- Décide la création et la suppression des postes énumérés ci-dessus,
- Adopte le tableau des effectifs des emplois permanents et non permanents ainsi modifié.

Pour extrait conforme,  
Le Maire de Commentry

Sylvain BOURDIER



Secrétaire de Séance



Stéphanie BODEAU

Ont voté pour : 21

Ont voté contre : 0 ( )

Se sont abstenus : 7 (Marie-Laure DESCAMPS, Maria de Lourdes LOUREIRO, Patrick PORTET, Jean-Pierre POUENAT, Claude RIBOULET, Fernand SPACCAFERRI, Laure VINCENT)

N'ont pas participé au vote : 0 ( )

**Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

## Effectifs Non permanents

	POSTES BUDGETAIRES APRES CONSEIL MUNICIPAL DU 10 mars 22  effectifs	Créations	Suppressions	POSTES BUDGETAIRES APRES CONSEIL MUNICIPAL 9 juin 2023  effectifs
<b>Secteur Animation</b>	2			2
<b>Adjoint d'animation</b>				
accroissement d'activité	2			2
<b>Secteur technique</b>	18			18
<b>Adjoint technique</b>				
saisonniers	8			8
accroissement d'activité	10			10
<b>Secteur sportif</b>	4			4
<b>Educateur des APS</b>				
saisonniers	2			2
accroissement d'activité	2			2
<b>Secteur administratif</b>	3,5			4,5
<b>Adjoint administratif</b>				
saisonniers	1	1		2
accroissement d'activité	2			2
<b>Contrat de projet "manager centre ville"</b>				
Contrat de projet	0,5			0,5
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>27,5</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>28,5</b>

Tableau des Effectifs

SECTEURS	POSTES BUDGETAIRES APRES CONSEIL MUNICIPAL DU 30/09/2022		CREATIONS		SUPPRESSIONS		POSTES BUDGETAIRES APRES CONSEIL MUNICIPAL DU 29/06/2023	
	Temps complet	Temps non complet	Temps complet	Temps non complet	Temps complet	Temps non complet	Temps complet	Temps non complet
<b>Secteur administratif</b>	<b>39</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>38</b>	<b>5</b>
Attaché principal	1						1	
Attaché	4						4	
Rédacteur principal 1ère classe	6				1		5	
Rédacteur	3						3	
Adjoint administratif principal 1ère classe	12				1		11	
Adjoint administratif principal 2ème classe	7	1		1		1	7	1
Adjoint administratif	6	4	1				7	4
<b>Secteur animation</b>	<b>6</b>						<b>6</b>	
Animateur principal 1ère classe	1						1	
Animateur	1						1	
Adjoint d'animation principal 1ère classe	2						2	
Adjoint d'animation principal 2ème classe	1						1	
Adjoint d'animation	1						1	
<b>Enseignement artistique</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
Professeur d'enseignement artistique hors classe	2						2	
Professeur d'enseignement artistique classe normale		1						1
Assistant d'enseig artistique principal 1 <sup>ère</sup> classe	3	2		1	1	1	2	2
Assistant d'enseig artistique principal 2 <sup>e</sup> classe	1	4					1	4
Assistant d'enseignement artistique	1		2	1			3	1
<b>Patrimoine et bibliothèques</b>	<b>4</b>						<b>4</b>	

Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	2						2	
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	1						1	
Adjoint du patrimoine	1						1	
<b>Collaborateurs de cabinet</b>	<b>1</b>						<b>1</b>	
Collaborateur de cabinet	1						1	
<b>Secteur social</b>	<b>3</b>						<b>3</b>	
Assistant socio-éducatif	3						3	
<b>Secteur police municipale</b>	<b>2</b>						<b>2</b>	
Brigadier Chef principal	1						1	
Gardien Brigadier	1						1	
<b>Secteur sportif</b>	<b>6</b>		<b>1</b>				<b>7</b>	
Educateur des A.P.S. principal 2ème classe	2						2	
Educateur des A.P.S.	4		1				5	
<b>Secteur technique</b>	<b>88</b>	<b>11</b>		<b>2</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>81</b>	<b>12</b>
Ingénieur	1						1	
Technicien principal 1ère classe	1						1	
Technicien principal 2ème classe	1				1			
Technicien	3						3	
Adjoint technique principal 1ère classe	18				1		17	
Adjoint technique principal 2ème classe	22	1			3		19	1
Adjoint technique	34	10		2	1	1	33	11
Agent de maîtrise principal	5						5	
Agent de maîtrise	3				1		2	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>156</b>	<b>23</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>150</b>	<b>25</b>

# REPUBLIQUE FRANCAISE

## VILLE DE COMMENTRY

---

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

### SEANCE DU 29 JUIN 2023

---

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de COMMENTRY, légalement convoqué le jeudi vingt-deux juin, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**Etaient présents(es)** : Sébastien ALAMARGUY - Stéphanie BODEAU - Pierrette BORD - Sylvain BOURDIER - Alison CLEMENT - Marie-Laure DESCAMPS - Murielle DESFORGES - Véronique FOUCAUX - Catherine FRISE - Stéphane JARDONNET - Jean-Loup LESAGE - Céline LEYREM - Maria de Lurdes LOUREIRO - Daniel MARTIN - Emmanuelle MICHON - Patrick PORTET - Jean-Pierre POUENAT - Pascal RELIANT - Claude RIBOULET - Jean-Luc ROBIN - Joseph SCARAMOZZINO - Jean SIMONIN - Fernand SPACCAFERRI - Thierry VERGE

**Etaient excusés(ées) et avaient donné pouvoir** : Caroline LEOTY a donné pouvoir à Stéphanie BODEAU - Michel PASSAT a donné pouvoir à Pascal RELIANT - Véronique REYMON a donné pouvoir à Céline LEYREM - Laure VINCENT a donné pouvoir à Maria de Lurdes LOUREIRO

**Etait/Etaient absent(e)/absents(es)** : Elsa VALLIAMEE

**Secrétaire de Séance** : Stéphanie BODEAU

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

### **6 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET GENERAL**

Des modifications sont à apporter au budget primitif voté au conseil municipal du 13 avril 2023 afin de prendre en compte les nouvelles informations listées ci-dessous.

**En fonctionnement**, les modifications concernent :

A- Des recettes complémentaires :

➤ *au chapitre 002 résultat de fonctionnement reporté :*  
intégration du résultat de fonctionnement excédentaire du budget fossoyage clôturé au 31/12/2022 de 1 495,74 €,

➤ *au chapitre 74 dotations, subventions et participations :*  
ajout d'une subvention « Faisons l'école ensemble » de 8 860,00 €.

B- Des dépenses additionnelles :

➤ *au chapitre 011 charges à caractère général :*  
un complément de 10 355,74 € (dont 8 860,00 € pour les actions financées « Faisons l'école ensemble » et la mise en réserve de l'excédent de clôture du budget fossoyage),

➤ *au chapitre 022 dépenses imprévues :*  
réduction de 3 704,99 € pour complément de la dotation aux amortissements,

➤ *au chapitre 042 dotations aux amortissements :*  
complément de 3 704,99 € pour passage des écritures annuelles.

**Le budget de fonctionnement est équilibré en dépenses et en recettes avec un complément de 10 355,74 €, qui porte le budget 2023 à la somme de 17 411 653,56 €.**

**En investissement**, les modifications concernent :

A- En recettes :

L'inscription des recettes notifiées en rapport avec les investissements,

➤ *au chapitre 040 dotations aux amortissements :*  
complément de 3 704,99 € pour le passage des écritures annuelles,

➤ *au chapitre 13 subventions d'investissement :*  
augmentation de 448 598,81 €, conformément aux notifications de subventions.

B- En dépenses :

Il convient d'équilibrer les inscriptions de la manière suivante,

➤ *au chapitre 020 dépenses imprévues :*  
un complément de 34 303,80 €,

➤ *au chapitre 21 immobilisations corporelles :*  
- un complément de 13 000,00 € pour une acquisition foncière sur l'opération 200009,  
- autres immobilisations corporelles, 400 000,00 €,  
- remplacement d'une éplucheuse pour 5 000,00 €.

**Le budget d'investissement est équilibré en dépenses et en recettes avec un complément de 452 303,80 €, ce qui porte le budget d'investissement 2023 à la somme de 7 658 466,57 €.**

Cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- Donne son accord à la décision modificative n°1 du budget général.

Pour extrait conforme,  
Le Maire de Commentry

Sylvain BOURDIER



Secrétaire de Séance

Stéphanie BODEAU



Ont voté pour : 21

Ont voté contre : 0 ( )

Se sont abstenus : 7 (Marie-Laure DESCAMPS, Maria de Lurdes LOUREIRO, Patrick PORTET, Jean-Pierre POUENAT, Claude RIBOULET, Fernand SPACCAFERRI, Laure VINCENT)

N'ont pas participé au vote : 0 ( )

**Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

# REPUBLIQUE FRANCAISE

## VILLE DE COMMENTRY

---

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

### SEANCE DU 29 JUIN 2023

---

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de COMMENTRY, légalement convoqué le jeudi vingt-deux juin, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**Etaient présents(es)** : Sébastien ALAMARGUY - Stéphanie BODEAU - Pierrette BORD - Sylvain BOURDIER - Alison CLEMENT - Marie-Laure DESCAMPS - Murielle DESFORGES - Véronique FOUCAUX - Catherine FRISE - Stéphane JARDONNET - Jean-Loup LESAGE - Céline LEYREM - Maria de Lurdes LOUREIRO - Daniel MARTIN - Emmanuelle MICHON - Patrick PORTET - Jean-Pierre POUENAT - Pascal RELIANT - Claude RIBOULET - Jean-Luc ROBIN - Joseph SCARAMOZZINO - Jean SIMONIN - Fernand SPACCAFERRI - Thierry VERGE

**Etaient excusés(ées) et avaient donné pouvoir** : Caroline LEOTY a donné pouvoir à Stéphanie BODEAU - Michel PASSAT a donné pouvoir à Pascal RELIANT - Véronique REYMON a donné pouvoir à Céline LEYREM - Laure VINCENT a donné pouvoir à Maria de Lurdes LOUREIRO

**Etait/Etaient absent(e)/absents(es)** : Elsa VALLIAMEE

**Secrétaire de Séance** : Stéphanie BODEAU

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**7 - TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE - ACTUALISATION TARIF**  
**2024**

La Commune de Commentry perçoit depuis 1985 une taxe annuelle sur les emplacements publicitaires instaurée par délibération du Conseil Municipal en date du 15 juin 1984.

L'article 171 de la loi de Modernisation de l'Economie du 04 août 2008 a modifié le régime des taxes sur la publicité en remplaçant les précédentes (taxe sur les emplacements publicitaires, les affiches et les véhicules publicitaires) par le Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (T.L.P.E).

La Commune de Commentry a voté son règlement de TLPE le 20 avril 2011 (prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012), incluant des exonérations facultatives ou réfections conformément au CGCT article L2333-8. Elle concerne toutes les entreprises quelque soit la nature de leurs activités.

Depuis 2014 (selon la même Délibération du 20 avril 2011), les tarifs sont indexés annuellement et automatiquement, majorés au taux de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) hors tabac de la pénultième année. L'augmentation des tarifs au m2 est limitée à 5 € par an. La Commune de Commentry n'applique pas de majoration liée à son appartenance à un EPCI (article L. 2333-10 du CGCT).

La commune rappelle l'obligation déclarative annuelle, avant le 1<sup>er</sup> mars de chaque année, au moyen du formulaire Cerfa N°15702\*02. A défaut de transmission de déclaration, la Commune peut procéder à une taxation d'office. Le recouvrement est adressé dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre de l'année en cours.

Il est rappelé que la Commune est en droit d'appliquer une contravention de la quatrième classe (750,00 € d'amende maximum) pour non déclaration, pour chaque support et dans les délais ou pour déclaration inexacte ou incomplète.

Cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- Maintient l'assiette de calcul, les exonérations et réfections votées le 20 avril 2011,
- Ne majore pas les tarifs bien que la commune appartienne à un EPCI,
- Applique la taxation d'office après première relance laissée sans réponse,
- Actualise les tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Pour extrait conforme,  
Le Maire de Commentry

Sylvain BOURDIER



Secrétaire de Séance



Stéphanie BODEAU

Ont voté pour : 21

Ont voté contre : 0 ( )

Se sont abstenus : 7 (Marie-Laure DESCAMPS, Maria de Lurdes LOUREIRO, Patrick PORTET, Jean-Pierre POUENAT, Claude RIBOULET, Fernand SPACCAFERRI, Laure VINCENT)

N'ont pas participé au vote : 0 ( )

**Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

# REPUBLIQUE FRANCAISE

## VILLE DE COMMENTRY

---

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

### SEANCE DU 29 JUIN 2023

---

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de COMMENTRY, légalement convoqué le jeudi vingt-deux juin, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**Etaient présents(es)** : Sébastien ALAMARGUY - Stéphanie BODEAU - Pierrette BORD - Sylvain BOURDIER - Alison CLEMENT - Marie-Laure DESCAMPS - Murielle DESFORGES - Véronique FOUCAUX - Catherine FRISE - Stéphane JARDONNET - Jean-Loup LESAGE - Céline LEYREM - Maria de Lurdes LOUREIRO - Daniel MARTIN - Emmanuelle MICHON - Patrick PORTET - Jean-Pierre POUENAT - Pascal RELIANT - Claude RIBOULET (du rapport 1 au rapport 7 et du rapport 9 jusqu'à la fin de séance) - Jean-Luc ROBIN - Joseph SCARAMOZZINO - Jean SIMONIN - Fernand SPACCAFERRI - Thierry VERGE

**Etaient excusés(ées) et avaient donné pouvoir** : Caroline LEOTY a donné pouvoir à Stéphanie BODEAU - Michel PASSAT a donné pouvoir à Pascal RELIANT - Véronique REYMON a donné pouvoir à Céline LEYREM - Laure VINCENT a donné pouvoir à Maria de Lurdes LOUREIRO

**Etait/Etaient absent(e)/absents(es)** : Elsa VALLIAMEE – Claude RIBOULET (Rapport 8)

**Secrétaire de Séance** : Stéphanie BODEAU

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**8 - CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS ENTRE LA VILLE DE COMMENTRY  
ET COMMENTRY MONTMARSAULT NERIS COMMUNAUTE POUR LE  
FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE**

Depuis de nombreuses années, la Communauté de communes attribue un fonds de concours en fonctionnement à l'Ecole Municipale de Musique de COMMENTRY.

Avec la création de la nouvelle Communauté de communes en 2017, les modalités de calcul de ce fonds de concours ont été revues par des délibérations concordantes de la Ville et de l'EPCI, toujours applicable jusqu'alors. Selon ces délibérations, le fonds de concours communautaire correspondait à 50% du reste à charge pour la Commune du coût total de fonctionnement de l'école, appliqué aux élèves issus de l'EPCI. La Commune quant à elle, applique la même politique tarifaire à l'ensemble des élèves du territoire communautaire.

La Communauté de communes ayant fait connaître à la Ville sa volonté d'une part de plafonner sa participation (200 000€ maximum par année et 3000€ maximum par élèves ressortissant de la Communauté de communes) et d'autre part de l'encadrer par une convention de fonds de concours, il y a lieu de délibérer sur un projet de convention (en annexe).

Cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- Approuve le projet de convention de fonds de concours pour le fonctionnement de l'Ecole Municipale de Musique entre la Ville de COMMENTRY et l'EPCI COMMENTRY MONTMARAULT NERIS COMMUNAUTE,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.



Pour extrait conforme,  
Le Maire de Commentry

Sylvain BOURDIER



Secrétaire de Séance

Stéphanie BODEAU

Ont voté pour : 27

Ont voté contre : 0 ( )

Se sont abstenus : 0 ( )

N'ont pas participé au vote : 0(,)

**Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

# REPUBLIQUE FRANCAISE

## VILLE DE COMMENTRY

---

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

### SEANCE DU 29 JUIN 2023

---

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de COMMENTRY, légalement convoqué le jeudi vingt-deux juin, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**Etaient présents(es)** : Sébastien ALAMARGUY - Stéphanie BODEAU - Pierrette BORD - Sylvain BOURDIER - Alison CLEMENT - Marie-Laure DESCAMPS - Murielle DESFORGES - Véronique FOUCAUX - Catherine FRISE - Stéphane JARDONNET - Jean-Loup LESAGE - Céline LEYREM - Maria de Lurdes LOUREIRO - Daniel MARTIN - Emmanuelle MICHON - Patrick PORTET - Jean-Pierre POUENAT - Pascal RELIANT - Claude RIBOULET - Jean-Luc ROBIN - Joseph SCARAMOZZINO - Jean SIMONIN - Fernand SPACCAFERRI - Thierry VERGE

**Etaient excusés(ées) et avaient donné pouvoir** : Caroline LEOTY a donné pouvoir à Stéphanie BODEAU - Michel PASSAT a donné pouvoir à Pascal RELIANT - Véronique REYMON a donné pouvoir à Céline LEYREM - Laure VINCENT a donné pouvoir à Maria de Lurdes LOUREIRO

**Etait/Etaient absent(e)/absents(es)** : Elsa VALLIAMEE

**Secrétaire de Séance** : Stéphanie BODEAU

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

### **9 - MISSION D'ETUDE URBAINE - VALIDATION ET DEMANDE DE SUBVENTION PETITES VILLES DE DEMAIN / BANQUE DES TERRITOIRES**

La Commune de Commentry s'est engagée dans des actions de revitalisation de son centre-bourg.

En parallèle de la signature d'un contrat de reconquête Centre-Ville / Centre Bourg (RCVCB) en mai 2021, la Commune s'est investie dans le programme Petites Villes de Demain (PVD) selon les termes de la convention d'adhésion signée le 15 avril 2021, puis en signant (avec l'intercommunalité et l'Etat) la convention valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) le 19 décembre 2022.

La convention délimite un périmètre de stratégie territoriale à l'échelle de l'EPCI ainsi que des secteurs d'intervention par commune PVD puis, définit des ambitions se déclinant ensuite en orientations stratégiques détaillées ci-après :

<b>Développer une offre d'habitat attractive et diversifiée</b>	<b>Mettre le cadre de vie qualitatif au cœur de la stratégie de revitalisation</b>	<b>Attirer les populations vers les centre-bourgs</b>
<p>Accompagner la montée en gamme de l'existant pour lutter contre la vacance et la précarité énergétique</p> <p>Proposer une offre de logements correspondant aux nouveaux besoins</p>	<p>Renouveler l'espace public urbain pour le valoriser et l'apaiser</p> <p>Recréer des espaces publics de convivialité, de vie et de nature</p> <p>Renforcer les connexions douces entre les espaces</p>	<p>Faire vivre le commerce de proximité</p> <p>Conforter l'offre de services et d'équipements</p> <p>Engager la rénovation énergétique du patrimoine public</p>
<p><b>Mettre en œuvre la stratégie de revitalisation et identifier les leviers d'action adaptés pour agir sur les îlots/ secteurs stratégiques</b></p>		

Au sein de ces orientations stratégiques, des objectifs ont été définis, illustrés par des éléments de projets définis notamment à l'échelle de la Commune de Commentry. Des fiches actions sont annexées à la convention pour les actions considérées comme mures, et une liste de projets en maturation est également établie.

Dans ce cadre, cinq sites ou îlots à enjeux dans le centre-ville de Commentry ont été mis en évidence dans l'ORT. Une étude urbaine affinée et ciblée sur ces secteurs pourrait participer à la poursuite de la stratégie de revitalisation de la Commune de Commentry.

Les secteurs sont notamment les suivants :

- Ilot au sud de la Place Martenot (jusqu'au rond-point)
- Ilot rues Molière-D. Papin
- Parcelles sises rue Voltaire
- Parcelles rues du Bourbonnais.
- Immeuble rue du Vieux Bourg

Il convient aujourd'hui de pouvoir poursuivre la stratégie de revitalisation actuellement en cours sur le centre-ville en interrogeant, globalement, le devenir de ces 5 secteurs à court, moyen et long terme.

Ainsi, la Commune de Commentry a sollicité des bureaux d'études et souhaite valider la proposition soumise par le cabinet Atelier de Montrottier - Loïc Parmentier et associés dont le montant s'élève à 28 037,50€ HT, soit 33 645 € TTC.

L'offre du prestataire précité pourrait faire l'objet d'une demande de financements auprès de la Banque de Territoires, qui soutient les communes PVD dans la réalisation de missions d'étude.

Le plan de financement prévisionnel suivant pourrait ainsi être établi :

***Plan de Financement Prévisionnel***

<b>POSTES DE DEPENSES PRINCIPAUX</b>		<b>RECETTES</b>		<b>MONTANTS EN</b>	<b>%</b>
<b>MONTANTS EN EUROS HT</b>				<b>EUROS</b>	
↳ Mission d'étude	<b>28 037,50</b>	<b>Banque des Territoires / CDC</b>		<b>14 018,75</b>	<b>50</b>
		<b>Total aides publiques</b>		<b>14 018,75</b>	<b>50</b>
		<b>Ressources propres</b>		<b>14 018,75</b>	<b>50</b>
<b>Total H.T.</b>	<b>28 037,50</b>	<b>Total.</b>		<b>28 037,50</b>	<b>100</b>

Cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Approuve la mission d'étude et la proposition du cabinet Atelier de Montrottier - Loïc Parmentier et associés ;
- Approuve le plan de financement ;
- Autorise Monsieur Le Maire à solliciter les aides de la Banque des Territoires, via le Département de l'Allier (guichet de la Banque des Territoires sur le territoire départemental), et à effectuer toutes les démarches afférentes.



Pour extrait conforme,  
Le Maire de Commentry

Sylvain BOURDIER



Secrétaire de Séance

Stéphanie BODEAU

Ont voté pour : 28

Ont voté contre : 0 ( )

Se sont abstenus : 0 ( )

N'ont pas participé au vote : 0 ( )

**Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

# REPUBLIQUE FRANCAISE

## VILLE DE COMMENTRY

---

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

### SEANCE DU 29 JUIN 2023

---

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de COMMENTRY, légalement convoqué le jeudi vingt-deux juin, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**Etaient présents(es)** : Sébastien ALAMARGUY - Stéphanie BODEAU - Pierrette BORD - Sylvain BOURDIER - Alison CLEMENT - Marie-Laure DESCAMPS - Murielle DESFORGES - Véronique FOUCAUX - Catherine FRISE - Stéphane JARDONNET - Jean-Loup LESAGE - Céline LEYREM - Maria de Lurdes LOUREIRO - Daniel MARTIN - Emmanuelle MICHON - Patrick PORTET - Jean-Pierre POUENAT - Pascal RELIANT - Claude RIBOULET - Jean-Luc ROBIN - Joseph SCARAMOZZINO - Jean SIMONIN - Fernand SPACCAFERRI - Thierry VERGE

**Etaient excusés(ées) et avaient donné pouvoir** : Caroline LEOTY a donné pouvoir à Stéphanie BODEAU - Michel PASSAT a donné pouvoir à Pascal RELIANT - Véronique REYMON a donné pouvoir à Céline LEYREM - Laure VINCENT a donné pouvoir à Maria de Lurdes LOUREIRO

**Etait/Etaient absent(e)/absents(es)** : Elsa VALLIAMEE

**Secrétaire de Séance** : Stéphanie BODEAU

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**10 - CESSION DU DROIT DE CHASSE - BOIS DES FORGES**

La gestion des biens et propriétés communales et les conditions d'exploitation de la chasse constituent une compétence du Conseil municipal, au titre de l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales.

La Commune de COMMENTRY est propriétaire de parcelles forestières du Bois des Forges appartenant au domaine privé de la Commune.

Par courrier en date du 21 MARS 2023, l'AMICALE DES CHASSEURS DU BOIS DES FORGES a sollicité le droit de chasse sur plusieurs parcelles communales (BN316, BN319, BN450, BC124) pour la saison de chasse 2023-2024.

Il paraît opportun de céder, dans le cadre d'une convention pour une durée d'une année cynégétique, renouvelable tacitement, le droit de chasse sur les parcelles BN450, BN 316, BN 319 (plan annexé). Ce projet de convention (en annexe) aménage la possibilité pour la Ville de suspendre ponctuellement le droit de chasse sur les parcelles communales, et précise que la chasse ne sera pas autorisée le mercredi.

Le tir à moins de 150 mètres du parking contigu, de la voirie et des habitations, n'est pas autorisé, la zone devra être réservée à la traque. Le tir est également interdit en direction des habitations et des routes.

Le projet de convention, ci-annexé, inclut la délégation du droit de destruction des nuisibles.

Cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- Donne son accord à cette proposition,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de cession du droit de chasse avec l'AMICALE DES CHASSEURS DU BOIS DES FORGES.



Pour extrait conforme,  
Le Maire de Commentry

Sylvain BOURDIER



Secrétaire de Séance

Stéphanie BODEAU

Ont voté pour : 21

Ont voté contre : 0 ( )

Se sont abstenus : 7 (Marie-Laure DESCAMPS – Maria De Lurdes LOUREIRO – Patrick PORTET  
– Jean-Pierre POUENAT – Claude RIBOULET – Fernand SPACCAFERRI – Laure VINCENT)

N'ont pas participé au vote : 0 ( )

**Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours  
citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

# REPUBLIQUE FRANCAISE

## VILLE DE COMMENTRY

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de COMMENTRY, légalement convoqué le jeudi vingt-deux juin, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**Etaient présents(es)** : Sébastien ALAMARGUY - Stéphanie BODEAU - Pierrette BORD - Sylvain BOURDIER - Alison CLEMENT - Marie-Laure DESCAMPS - Murielle DESFORGES - Véronique FOUCAUX - Catherine FRISE - Stéphane JARDONNET - Jean-Loup LESAGE - Céline LEYREM - Maria de Lurdes LOUREIRO - Daniel MARTIN - Emmanuelle MICHON - Patrick PORTET - Jean-Pierre POUENAT - Pascal RELIANT - Claude RIBOULET - Jean-Luc ROBIN - Joseph SCARAMOZZINO - Jean SIMONIN - Fernand SPACCAFERRI - Thierry VERGE

**Etaient excusés(ées) et avaient donné pouvoir** : Caroline LEOTY a donné pouvoir à Stéphanie BODEAU - Michel PASSAT a donné pouvoir à Pascal RELIANT - Véronique REYMON a donné pouvoir à Céline LEYREM - Laure VINCENT a donné pouvoir à Maria de Lurdes LOUREIRO

**Etait/Etaient absent(e)/absents(es)** : Elsa VALLIAMEE

**Secrétaire de Séance** : Stéphanie BODEAU

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**11 - PROJET DE DEVELOPPEMENT D'UNE CENTRALE AGRIVOLTAÏQUE SUR LE  
TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE COMMENTRY - PROMESSE DE BAIL  
EMPHYTHEOTIQUE ET CONVENTION DE SERVITUDES AVEC TOTAL ENERGIES  
RENOUVELABLES FRANCE**

Les pépinières et roseraies Georges Delbard désirent développer un projet ambitieux lié aux énergies renouvelables sur le territoire communal. Il s'agit du développement d'une centrale agrivoltaïque portée avec TotalEnergies Renouvelables.

Dans le périmètre du projet, au lieu-dit la Croix de Magnier, se situe une parcelle communale actuellement exploitée par les pépinières et roseraies Georges Delbard.

Dans ce contexte, et dans la volonté d'accompagner ce projet innovant, il est nécessaire pour la Ville de signer une promesse de bail emphytéotique et convention de servitudes portant sur cette parcelle appartenant au domaine privé de la Commune :

<b>Commune</b>	<b>Code postal</b>	<b>Lieu-dit</b>	<b>Section</b>	<b>N° de parcelle</b>	<b>Surface (en m2)</b>
Commentry	03600	La Croix de Magnier	AK	45	7 690

La promesse de bail et convention de servitudes (ci-annexée) est convenue pour une durée de 5 ans prorogeable 2 fois 1 an pour permettre à TotalEnergies Renouvelables de faire les études environnementales et techniques nécessaires au développement de ce projet et d'obtenir le permis de construire, un tarif d'achat et une convention de raccordement.

Un bail emphytéotique d'une durée de 30 ans se substituera à cette promesse à compter de la mise en service industrielle de la centrale, prorogeable 2 fois 5 ans.

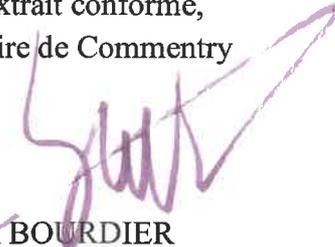
Cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Donne son accord,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de bail emphytéotique et de convention de servitudes avec TotalEnergies Renouvelables France ou avec la société de projet appartenant à 100 % à TotalEnergies Renouvelables France puis l'acte notarié associé ainsi que tout document afférent à ce projet tel que l'utilisation des voies publiques de la commune par exemple,
- Autorise la société TotalEnergies Renouvelables France à emprunter, dans le cadre de la réalisation et de l'exploitation du projet de centrale photovoltaïque, les chemins ruraux appartenant à la Commune ainsi que les voies publiques.



Pour extrait conforme,  
Le Maire de Commentry

  
Sylvain BOURDIER



Secrétaire de Séance

  
Stéphanie BODEAU

Ont voté pour : 28

Ont voté contre : 0 ( )

Se sont abstenus : 0 ( )

N'ont pas participé au vote : 0 ( )

**Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

# REPUBLIQUE FRANCAISE

## VILLE DE COMMENTRY

---

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

### SEANCE DU 29 JUIN 2023

---

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de COMMENTRY, légalement convoqué le jeudi vingt-deux juin, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**Etaient présents(es)** : Sébastien ALAMARGUY - Stéphanie BODEAU - Pierrette BORD - Sylvain BOURDIER - Alison CLEMENT - Marie-Laure DESCAMPS - Murielle DESFORGES - Véronique FOUCAUX - Catherine FRISE - Stéphane JARDONNET - Jean-Loup LESAGE - Céline LEYREM - Maria de Lurdes LOUREIRO - Daniel MARTIN - Emmanuelle MICHON - Patrick PORTET - Jean-Pierre POUENAT - Pascal RELIANT - Claude RIBOULET - Jean-Luc ROBIN - Joseph SCARAMOZZINO - Jean SIMONIN - Fernand SPACCAFERRI - Thierry VERGE

**Etaient excusés(ées) et avaient donné pouvoir** : Caroline LEOTY a donné pouvoir à Stéphanie BODEAU - Michel PASSAT a donné pouvoir à Pascal RELIANT - Véronique REYMON a donné pouvoir à Céline LEYREM - Laure VINCENT a donné pouvoir à Maria de Lurdes LOUREIRO

**Etait/Etaient absent(e)/absents(es)** : Elsa VALLIAMEE

**Secrétaire de Séance** : Stéphanie BODEAU

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

### **12 - CESSION D'UNE PARTIE DE PARCELLE NON BATIE SISE CLOS DU PUIITS AU PROFIT DES CONSORTS DEVILLE**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2111-1 et suivants,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 151-30 à L. 151-37 et l'article R. 151-44,

Par délibération du 13 avril 2023, le conseil municipal a validé la désaffectation et le déclassement d'une partie du domaine public communal (*voir plan joint*) dans le but de la céder aux Consorts DEVILLE afin de leur permettre d'agrandir leur terrain. Il est rappelé que la surface de terrain restante restera classée dans le domaine public communal et demeurera un espace vert.

Le service des Domaines a rendu un avis favorable le 25 janvier 2023.

Il est à noter qu'une servitude devra être signée avec le Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier lors de la finalisation de la vente chez le notaire (*voir plan joint et projet de convention de servitude du SMEA*).

Il a été proposé aux Consorts DEVILLE l'acquisition de cette parcelle d'environ 86 m<sup>2</sup> au prix de 623 €, les frais de bornage et de notaire restant à leur charge. Cette offre a été acceptée par courrier en date du 14 mars 2023.

Cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Approuve la cession d'une partie de la parcelle sise Clos du Puits,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette vente.



Pour extrait conforme,  
Le Maire de Commentry

Sylvain BOURDIER



Secrétaire de Séance

Stéphanie BODEAU

Ont voté pour : 28

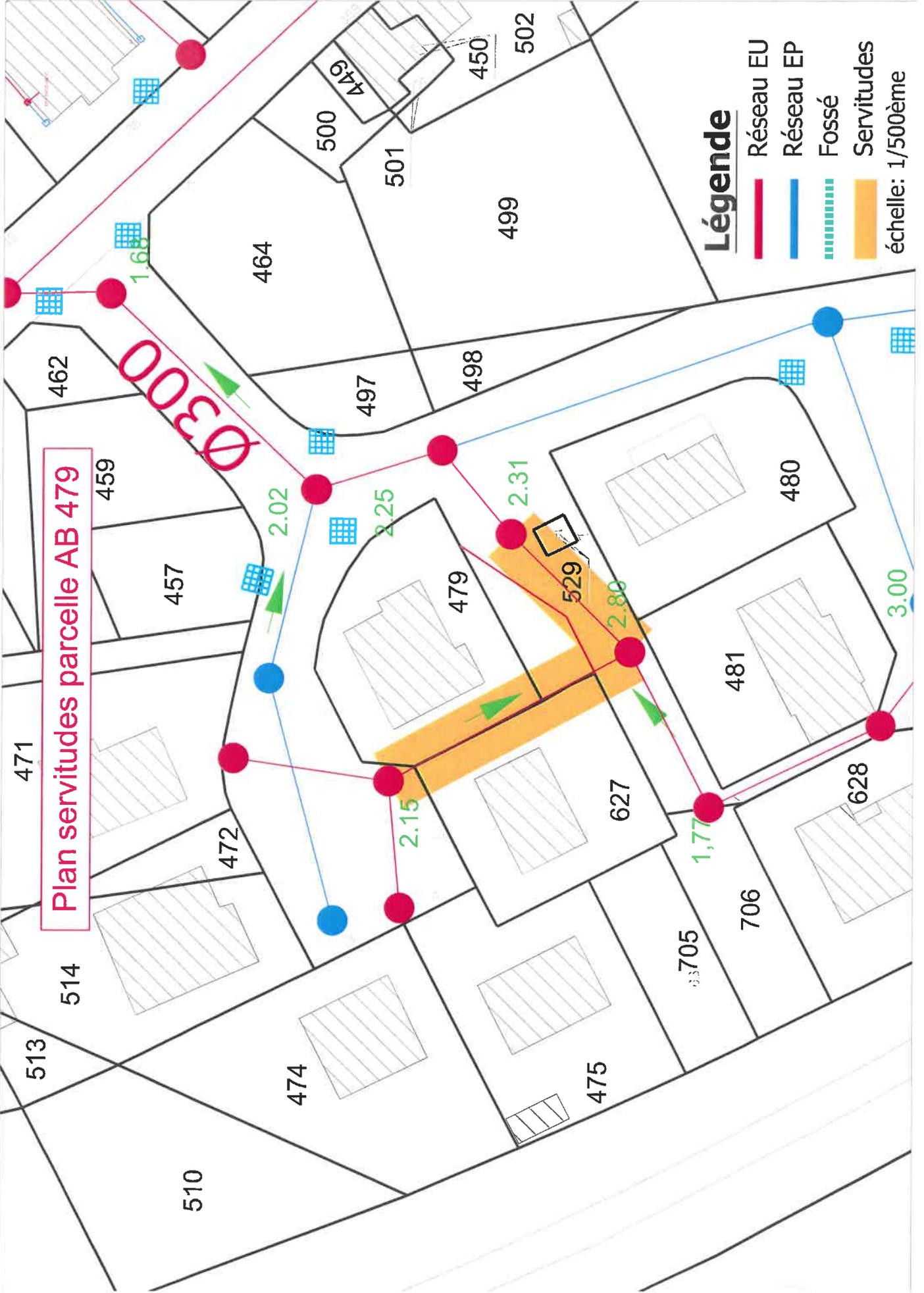
Ont voté contre : 0 ( )

Se sont abstenus : 0 ( )

N'ont pas participé au vote : 0 ( )

**Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

**Plan servitudes parcelle AB 479**



# REPUBLIQUE FRANCAISE

## VILLE DE COMMENTRY

---

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

### SEANCE DU 29 JUIN 2023

---

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de COMMENTRY, légalement convoqué le jeudi vingt-deux juin, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**Etaient présents(es)** : Sébastien ALAMARGUY - Stéphanie BODEAU - Pierrette BORD - Sylvain BOURDIER - Alison CLEMENT - Marie-Laure DESCAMPS - Murielle DESFORGES - Véronique FOUCAUX - Catherine FRISE - Stéphane JARDONNET - Jean-Loup LESAGE - Céline LEYREM - Maria de Lurdes LOUREIRO - Daniel MARTIN - Emmanuelle MICHON - Patrick PORTET - Jean-Pierre POUENAT - Pascal RELIANT - Claude RIBOULET - Jean-Luc ROBIN - Joseph SCARAMOZZINO - Jean SIMONIN - Fernand SPACCAFERRI - Thierry VERGE

**Etaient excusés(ées) et avaient donné pouvoir** : Caroline LEOTY a donné pouvoir à Stéphanie BODEAU - Michel PASSAT a donné pouvoir à Pascal RELIANT - Véronique REYMON a donné pouvoir à Céline LEYREM - Laure VINCENT a donné pouvoir à Maria de Lurdes LOUREIRO

**Etait/Etaient absent(e)/absents(es)** : Elsa VALLIAMEE

**Secrétaire de Séance** : Stéphanie BODEAU

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

### **13 - ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES BE 70 ET 72 SISES PLACE MARTENOT**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2111-1 et suivants.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 151-30 à L. 151-37 et l'article R. 151-44.

Par courrier en date du 22 avril 2023, Maître Véronique PERCHE a proposé à la Commune l'acquisition des parcelles cadastrées BE 70 et 72 sises Place Martenot d'une surface totale de 121 m<sup>2</sup> appartenant aux consorts MOREAU. La parcelle BE 72 est un passage desservant la parcelle sise 4 place Martenot, elle fait l'objet d'une copropriété avec les consorts BOUCHOUCHA.

Ces parcelles sont comprises dans la zone UAr du Plan local d'urbanisme qui est « *une zone de rénovation urbaine, de forte densité, où sont concentrées les principales activités administratives et commerciales de la ville* ».

Le montant proposé est de 10 000 euros auquel s'ajoutent les frais de notaire.

Pour rappel, la Commune s'était déjà portée acquéreuse en 2018 de la parcelle bâtie sise 28 rue C. Thivrier, cadastrée BE 73. Les parcelles BE 70 et 72 font partie du même îlot. Il apparaît opportun de maîtriser le foncier sur cette partie urbaine afin de mener à bien les futurs projets de réhabilitation du centre-ville et d'amélioration du cadre de vie.

Cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Approuve l'acquisition des parcelles cadastrées BE 70-72, sises Place Martenot,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.



Pour extrait conforme,  
Le Maire de Commentry

Sylvain BOURDIER



Secrétaire de Séance

Stéphanie BODEAU

Ont voté pour : 28

Ont voté contre : 0 ( )

Se sont abstenus : 0 ( )

N'ont pas participé au vote : 0 ( )

**Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Département :  
ALLIER

Commune :  
COMMENTRY

Section : BE  
Feuille : 000 BE 01

Échelle d'origine : 1/500  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 22/04/2023  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

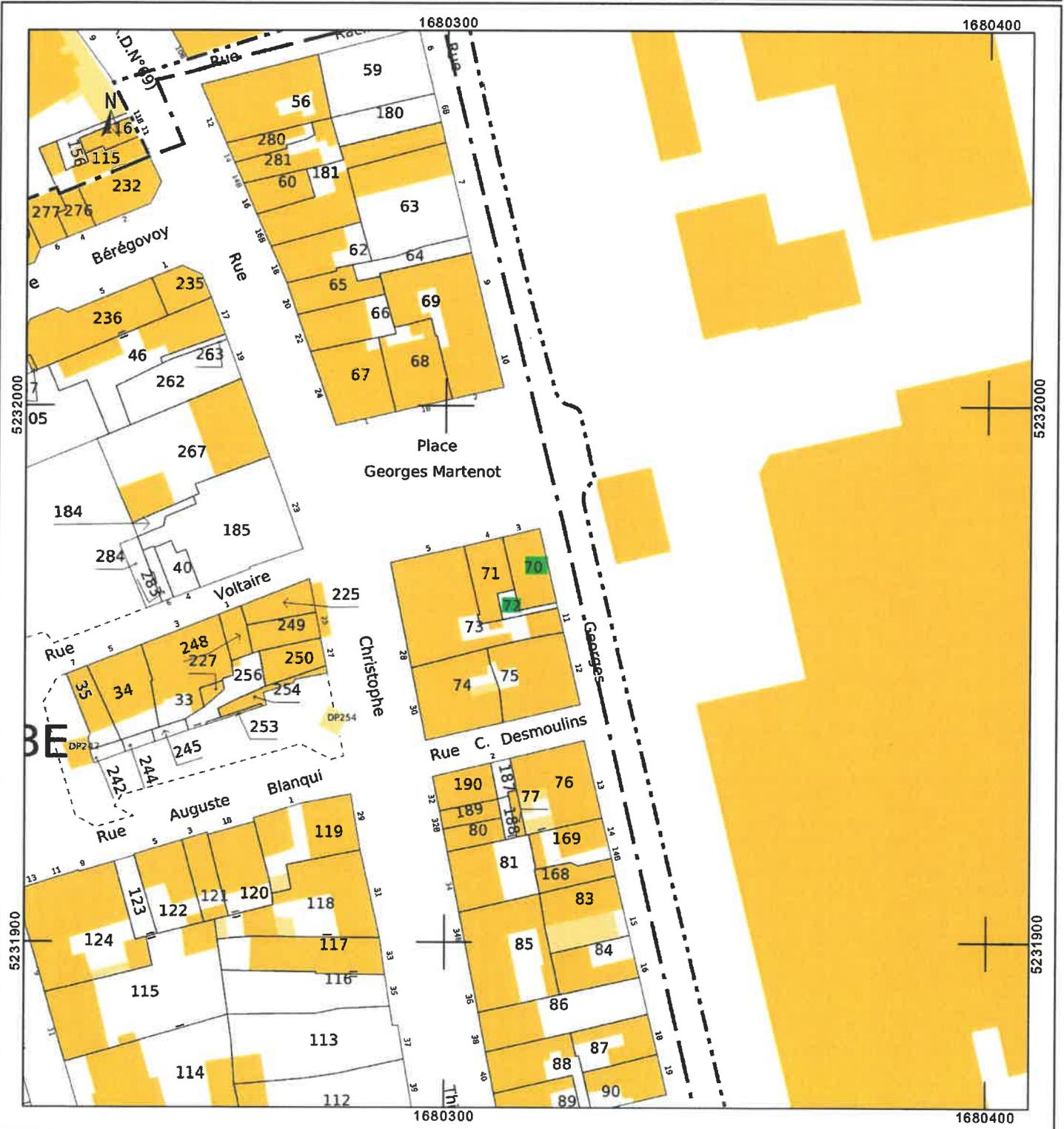
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
Service Départemental des Impôts  
Fonciers  
8 rue du Bief BP 92 03307  
03307 CUSSET CEDEX  
tél. 04 70 30 85 09 -fax  
sdif.allier@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



# REPUBLIQUE FRANCAISE

## VILLE DE COMMENTRY

---

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

### SEANCE DU 29 JUIN 2023

---

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de COMMENTRY, légalement convoqué le jeudi vingt-deux juin, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**Etaient présents(es)** : Sébastien ALAMARGUY - Stéphanie BODEAU - Pierrette BORD - Sylvain BOURDIER - Alison CLEMENT - Marie-Laure DESCAMPS - Murielle DESFORGES - Véronique FOUCAUX - Catherine FRISE - Stéphane JARDONNET - Jean-Loup LESAGE - Céline LEYREM - Maria de Lurdes LOUREIRO - Daniel MARTIN - Emmanuelle MICHON - Patrick PORTET - Jean-Pierre POUENAT - Pascal RELIANT - Claude RIBOULET - Jean-Luc ROBIN - Joseph SCARAMOZZINO - Jean SIMONIN - Fernand SPACCAFERRI - Thierry VERGE

**Etaient excusés(ées) et avaient donné pouvoir** : Caroline LEOTY a donné pouvoir à Stéphanie BODEAU - Michel PASSAT a donné pouvoir à Pascal RELIANT - Véronique REYMON a donné pouvoir à Céline LEYREM - Laure VINCENT a donné pouvoir à Maria de Lurdes LOUREIRO

**Etait/Etaient absent(e)/absents(es)** : Elsa VALLIAMEE

**Secrétaire de Séance** : Stéphanie BODEAU

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

### **14 - FONDS MONTUSES - MODIFICATION DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION**

Le docteur Jacques Christophe SEMONSUT, dit MONTUSES - fils d'Ernest MONTUSES - décédé le 2 Avril 1994, a institué, aux termes de son testament, les Communes de MONTLUÇON et de

COMMENTRY, pour légataires universels « **pour créer une ‘fondation’ annuelle destinée à aider des jeunes à poursuivre leurs études** ».

Le Conseil municipal de COMMENTRY a accepté le legs par Délibération le 30 Juin 1994, conjointement avec la Commune de MONTLUÇON.

Par Délibération du 26 septembre 1996, le Conseil municipal décidait d'un fonds pour aider les jeunes Commentryens âgés de 16 à 25 ans à poursuivre des études ou des formations. Par Arrêté n°104 de la Sous-préfecture de l'arrondissement du 21 mai 1997, la fondation Montusès était créée.

Afin de répondre aux besoins des jeunes, les conditions d'attribution du fonds ont été modifiées une première fois, par Délibération du 29 octobre 2003, en proposant cette aide à tous les jeunes Commentryens qui poursuivaient des formations post 3<sup>ème</sup> (études secondaires et supérieures, formations professionnelles qualifiantes).

Depuis plusieurs années, il est constaté une baisse régulière des dossiers déposés.

Dans ces conditions, et afin de continuer à accompagner utilement les jeunes dans leur formation, dans le respect des dispositions testamentaires laissées par Jacques MONTUSES, il est proposé de mettre en place, dès la rentrée scolaire 2023, une nouvelle aide annuelle de 50 € à destination des jeunes Commentryens engagés dans un cursus de formation préparant aux CAP, BEP, Baccalauréat général, technologique ou professionnel, ou assimilé.

Cette aide ne sera soumise à aucune condition de revenus. Un certificat de scolarité, un justificatif de domicile et un RIB seront demandés.

Les jeunes ou leurs familles seront reçus au guichet famille ou au Point Information Jeunesse pour déposer leur demande, qui sera présentée à la réunion de fin d'année de la Commission Montusès.

Une nouvelle ligne budgétaire sera créée en fonctionnement pour couvrir ces dépenses.

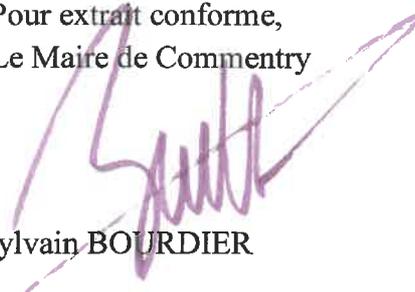
Cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Donne son accord à la création d'une nouvelle aide annuelle de 50 € dans le cadre du Fonds Montusès, pour les jeunes Commentryens engagés dans un cursus de formation préparant aux CAP, BEP, Baccalauréat général, technologique ou professionnel, ou assimilé,
- Autorise Monsieur le Maire à engager les crédits correspondants et à mettre en œuvre la délibération.



Pour extrait conforme,  
Le Maire de Commentry

  
Sylvain BOURDIER



Secrétaire de Séance

  
Stéphanie BODEAU

Ont voté pour : 28

Ont voté contre : 0 ( )

Se sont abstenus : 0 ( )

N'ont pas participé au vote : 0 ( )

**Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

# REPUBLIQUE FRANCAISE

## VILLE DE COMMENTRY

---

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

### SEANCE DU 29 JUIN 2023

---

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de COMMENTRY, légalement convoqué le jeudi vingt-deux juin, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**Etaient présents(es)** : Sébastien ALAMARGUY (du rapport 1 au rapport 14 et du rapport 16 jusqu'à la fin de séance) - Stéphanie BODEAU - Pierrette BORD - Sylvain BOURDIER - Alison CLEMENT - Marie-Laure DESCAMPS - Murielle DESFORGES - Véronique FOUCAUX - Catherine FRISE - Stéphane JARDONNET - Jean-Loup LESAGE - Céline LEYREM - Maria de Lourdes LOUREIRO - Daniel MARTIN - Emmanuelle MICHON - Patrick PORTET - Jean-Pierre POUENAT - Pascal RELIANT - Claude RIBOULET (du début de la séance jusqu'au rapport 7 et du rapport 9 jusqu'à la fin de séance) - Jean-Luc ROBIN - Joseph SCARAMOZZINO - Jean SIMONIN - Fernand SPACCAFERRI - Thierry VERGE (du rapport 2 jusqu'à la fin de séance)

**Etaient excusés(ées) et avaient donné pouvoir** : Caroline LEOTY a donné pouvoir à Stéphanie BODEAU - Michel PASSAT a donné pouvoir à Pascal RELIANT - Véronique REYMON a donné pouvoir à Céline LEYREM - Laure VINCENT a donné pouvoir à Maria de Lourdes LOUREIRO - Thierry VERGE a donné pouvoir à Sylvain BOURDIER (rapport 1)

**Etait/Etaient absent(e)/absents(es)** : Elsa VALLIAMEE – Sébastien ALAMARGUY (Rapport 15) – Claude RIBOULET (rapport 8)

**Secrétaire de Séance** : Stéphanie BODEAU

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Dans le but de favoriser et développer l'accès à la vie culturelle, sportive et aux animations locales, la Ville de Commentry s'associe dans une démarche intercommunale aux Communes de Colombier, Hyds et Malicorne pour attribuer des chéquiers Passeport Loisirs aux jeunes.

Lors de la dernière édition (2022-2023) le dispositif se présentait sous la forme suivante :

Edition de 350 chéquiers valables du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 30 septembre 2023,

Bénéficiaires : jeunes âgés de 11 à 25 ans, domiciliés à Commentry, Malicorne, Colombier et Hyds (ancien canton de Commentry),

Partenaires :

- sur Commentry : la Piscine, UDAAR (cinéma itinérant), FCEA, librairie-papeterie « Au plaisir de lire »,
- sur Montluçon : cinéma et bowling-laser game,
- dans le département : Le PAL, le parc de loisirs Accro-Sioule, Street-Art City à Lurcy-Lévy et le CNCS (Centre National du Costume de Scène) à Moulins, GTR Performance (parc aventure et karting) à Marcillat en Combraille et Paléopolis à Gannat.

Valeur du chéquier : 30 € (5 chèques spécifiques « entrée gratuite » à la piscine de Commentry, 3 chèques spécifiques de 1€ UDAAR et 9 chèques « libre-service » de 2€).

Les chèques « libre-service » sont cumulables entre eux et avec les chèques spécifiques, sans contrainte au niveau des jours et des horaires d'utilisation.

Cet exposé entendu,

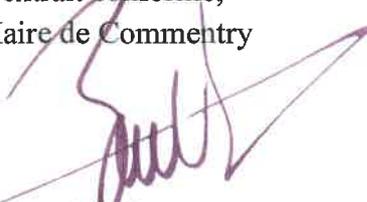
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- Donne son accord aux propositions ci-dessous :
- De reconduire cette action en éditant 350 passeports loisirs valables du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 30 septembre 2024, d'une valeur de 30 € (5 chèques spécifiques « entrée gratuite » à la piscine de Commentry, 3 chèques spécifiques de 1€ UDAAR et 9 chèques « libre-service » de 2€), selon les mêmes modalités que l'édition précédente,
- De renouveler les conventions avec les partenaires suivants :
  - o L'UDAAR,
  - o Le Cinéma de Montluçon,
  - o Le FCEA,
  - o Le Bowling laser game de Montluçon,
  - o La librairie-papeterie « Au plaisir de lire » de Commentry,
  - o Le PAL à Saint Pourçain sur Besbre,
  - o Le Parc de loisirs Accro-Sioule à Echassières,
  - o Street-Art City à Lurcy-Lévy,
  - o Le CNCS (Centre National du Costume de Scène) à Moulins,
  - o GTR Performance (parc aventure et karting) à Marcillat en Combraille
  - o Paléopolis à Gannat,
- De conclure des conventions avec quatre nouveaux partenaires,
  - o Le service Jeunesse de Commentry pour ses activités « Anim'Jeunes »,

- Le magasin « L'univers du jouet » de Commentry
  - Le Labyrinthe Géant des Monts de Guéret,
  - Le Parc Animalier des Monts de Guéret Les Loups de Chabrières,
- De renouveler les conventions avec les Communes de :
- Colombier,
  - Hyds,
  - Malicorne,
- par lesquelles elles s'engagent à régler à la Commune de Commentry les chèques effectivement utilisés par les jeunes,
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager les crédits correspondants et à signer les conventions afférentes.



Pour extrait conforme,  
Le Maire de Commentry

  
Sylvain BOURDIER



Secrétaire de Séance

  
Stéphanie BODEAU

Ont voté pour : 27

Ont voté contre : 0 ( )

Se sont abstenus : 0 ( )

N'ont pas participé au vote : 0 (.)

**Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

# REPUBLIQUE FRANCAISE

## VILLE DE COMMENTRY

---

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

### SEANCE DU 29 JUIN 2023

---

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de COMMENTRY, légalement convoqué le jeudi vingt-deux juin, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**Etaient présents(es)** : Sébastien ALAMARGUY - Stéphanie BODEAU - Pierrette BORD - Sylvain BOURDIER - Alison CLEMENT - Marie-Laure DESCAMPS - Murielle DESFORGES - Véronique FOUCAUX - Catherine FRISE - Stéphane JARDONNET - Jean-Loup LESAGE - Céline LEYREM - Maria de Lurdes LOUREIRO - Daniel MARTIN - Emmanuelle MICHON - Patrick PORTET - Jean-Pierre POUENAT - Pascal RELIANT - Claude RIBOULET - Jean-Luc ROBIN - Joseph SCARAMOZZINO - Jean SIMONIN - Fernand SPACCAFERRI - Thierry VERGE

**Etaient excusés(ées) et avaient donné pouvoir** : Caroline LEOTY a donné pouvoir à Stéphanie BODEAU - Michel PASSAT a donné pouvoir à Pascal RELIANT - Véronique REYMON a donné pouvoir à Céline LEYREM - Laure VINCENT a donné pouvoir à Maria de Lurdes LOUREIRO

**Etait/Etaient absent(e)/absents(es)** : Elsa VALLIAMEE

**Secrétaire de Séance** : Stéphanie BODEAU

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**16 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA REGION AUVERGNE - RHONE-ALPES CONCERNANT L'INSCRIPTION A L'ACCUEIL PERISCOLAIRE BUSSERON DES ELEVES SCOLARISES EN ULIS**

Ont voté pour : 28

Ont voté contre : 0 ( )

Se sont abstenus : 0 ( )

N'ont pas participé au vote : 0 ( )

**Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Les enfants scolarisés à l'école Edith Busseron en U.L.I.S. (Unités Locales d'Inclusion Scolaire) empruntent les transports scolaires desservant le Collège Emile Mâle où la rentrée des élèves s'effectue à 8 heures, impliquant une arrivée à Commentry avant 8 heures.

La rentrée des élèves à l'école Edith Busseron s'effectuant à 8 heures 30, il est nécessaire d'inscrire ces enfants à l'Accueil Périscolaire de Busseron dès leur arrivée à Commentry jusqu'à 8 heures 30.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre de la gestion du transport des élèves et étudiants en situation de handicap, verse une compensation financière à la Commune de Commentry correspondant à la tarification horaire en vigueur, appliquée spécifiquement aux enfants scolarisés en U.L.I.S. ou placés en famille d'accueil.

Une convention a été établie entre les deux collectivités pour une durée de 1 an à compter de l'année scolaire 2023-2024, reconductible tacitement 2 fois, soit jusqu'à la fin de l'année scolaire 2025-2026.

Cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Donne son accord à cette proposition,
- Autorise le Maire à signer la convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes concernant l'inscription à l'Accueil Périscolaire Busseron des élèves scolarisés en U.L.I.S.

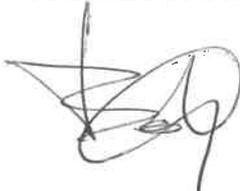
Pour extrait conforme,  
Le Maire de Commentry



Sylvain BOURDIER



Secrétaire de Séance



Stéphanie BODEAU



# REPUBLIQUE FRANCAISE

## VILLE DE COMMENTRY

---

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

### SEANCE DU 29 JUIN 2023

---

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de COMMENTRY, légalement convoqué le jeudi vingt-deux juin, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**Etaient présents(es)** : Sébastien ALAMARGUY - Stéphanie BODEAU - Pierrette BORD - Sylvain BOURDIER - Alison CLEMENT - Marie-Laure DESCAMPS - Murielle DESFORGES - Véronique FOUCAUX - Catherine FRISE - Stéphane JARDONNET - Jean-Loup LESAGE - Céline LEYREM - Maria de Lurdes LOUREIRO - Daniel MARTIN - Emmanuelle MICHON - Patrick PORTET - Jean-Pierre POUENAT - Pascal RELIANT - Claude RIBOULET - Jean-Luc ROBIN - Joseph SCARAMOZZINO - Jean SIMONIN - Fernand SPACCAFERRI - Thierry VERGE

**Etaient excusés(ées) et avaient donné pouvoir** : Caroline LEOTY a donné pouvoir à Stéphanie BODEAU - Michel PASSAT a donné pouvoir à Pascal RELIANT - Véronique REYMON a donné pouvoir à Céline LEYREM - Laure VINCENT a donné pouvoir à Maria de Lurdes LOUREIRO

**Etait/Etaient absent(e)/absents(es)** : Elsa VALLIAMEE

**Secrétaire de Séance** : Stéphanie BODEAU

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

### 17 - BILAN ANALYTIQUE DE LA PISCINE MUNICIPALE EN 2022

Lors du dernier contrôle de la Chambre régionale des comptes, celle-ci formulait la recommandation de « présenter formellement à l'assemblée délibérante un bilan annuel de la

piscine intégrant, outre le bilan financier, les problématiques de tarification et de performance de l'exploitation en vue d'améliorer l'information des élus et des administrés ».

Vous trouverez-ci-dessous et en annexe le bilan analytique pour l'année 2022.

En euros	2021	2022
<b>Charges de personnel</b>	<b>371 237</b>	<b>404 690</b>
Dont accueil	142 472	170 886
Titulaires / saisonniers		
Dont MNS	184 376	189 286
Titulaires / saisonniers		
Dont encadrement	24 331	24 677
Prestation extérieure	2 885	
Entretien extérieur	17 173	19 841
<b>Charges à caractère général</b>	<b>386 201</b>	<b>443 683</b>
Energie	152 630	181 907
Eau et produits de traitements (montant des consommations d'eau pour renouvellement bassin et ECS)	14 337	30 791
Dont <u>Exploitation (contrat de maintenance Dalkia)</u>		
P2 / P3	143 395	142 094
LOCATION DSP	31 095	33 995
Assistance AMO	3 111	5 367
Dont fonctionnement courant	37 594	49 529
Remboursement EMN	4 039	
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>757 438</b>	<b>848 373</b>

<b>Charges financières</b>	<b>357 509</b>	<b>376 238</b>
Dont charges des intérêts d'emprunt	76 956	87 426
Dont annuités en capital de la dette	280 553	288 812
<b>Total charges</b>	<b>1 114 947</b>	<b>1 224 611</b>
<b>RECETTES</b>		
<b>ENTREES</b>	<b>56 928</b>	<b>140 810</b>
<b>DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE</b>	<b>256</b>	<b>3 315</b>
<b>DIVERS</b>	<b>78</b>	<b>29 618</b>
<b>AVOIR DALKIA COVID 2020</b>	<b>36 137</b>	<b>29 618</b>
<b>Reste à charge pour la ville de COMMENTRY</b>	<b>1 021 548</b>	<b>1 050 868</b>
<b>Reste à charge sans les charges financières pour la ville de COMMENTRY</b>	<b>664 039</b>	<b>674 630</b>

#### Tableaux des investissements

En euros	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>7 129</b>	<b>27 096</b>
Dont aménagement solarium		<b>15 649</b>
Dont remplacement projecteur du grand bassin		<b>8 293</b>
Dont installation téléphonique		<b>3 154</b>

Cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Prend acte de la communication de ce bilan.

Pour extrait conforme,  
Le Maire de Commentry

Sylvain BOURDIER



Secrétaire de Séance

Stéphanie BODEAU



**Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

# REPUBLIQUE FRANCAISE

## VILLE DE COMMENTRY

---

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

### SEANCE DU 29 JUIN 2023

---

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de COMMENTRY, légalement convoqué le jeudi vingt-deux juin, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**Etaient présents(es)** : Sébastien ALAMARGUY - Stéphanie BODEAU - Pierrette BORD - Sylvain BOURDIER - Alison CLEMENT - Marie-Laure DESCAMPS - Murielle DESFORGES - Véronique FOUCAUX - Catherine FRISE - Stéphane JARDONNET - Jean-Loup LESAGE - Céline LEYREM - Maria de Lurdes LOUREIRO - Daniel MARTIN - Emmanuelle MICHON - Patrick PORTET - Jean-Pierre POUENAT - Pascal RELIANT - Claude RIBOULET - Jean-Luc ROBIN - Joseph SCARAMOZZINO - Jean SIMONIN - Fernand SPACCAFERRI - Thierry VERGE

**Etaient excusés(ées) et avaient donné pouvoir** : Caroline LEOTY a donné pouvoir à Stéphanie BODEAU - Michel PASSAT a donné pouvoir à Pascal RELIANT - Véronique REYMON a donné pouvoir à Céline LEYREM - Laure VINCENT a donné pouvoir à Maria de Lurdes LOUREIRO

**Etait/Etaient absent(e)/absents(es)** : Elsa VALLIAMEE

**Secrétaire de Séance** : Stéphanie BODEAU

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**18 - AVENANT AU CONTRAT D'OBJECTIF 2022 - 2023 AVEC LE COMMENTRY  
FOOTBALL CLUB (CFC)**

Le Commentry Football Club est lié par convention à la ville de Commentry pour le subventionnement municipal dont il bénéficie.

Le Club a organisé cette saison le déplacement de son groupe U 18 en Espagne pour l'Euro-Sporting International Tournaments. Afin d'accompagner ce projet, il est proposé un avenant intégrant une nouvelle subvention événementielle.

Cet avenant modifiant et remplaçant l'annexe 1 à la convention avec le CFC détermine les montants et les modalités de versement de la subvention pour la saison sportive 2022 - 2023

#### ANNEXE FINANCIERE CFC

	Saison 2022/2023	Modalité de versement
Subvention de base	20 750 €	<ul style="list-style-type: none"><li>- 80 % à réception du bilan financier de la saison 2021 – 2022, certifié par un comptable,</li><li>- 20 % sur présentation du bilan financier de la saison 2022 – 2023 certifié par un comptable et un bilan d'activité de l'association (quantitatif et qualitatif).</li></ul>
Subvention « pratique des jeunes » au moins une équipe par niveau :  école de foot U6 U7 U8 U9 U10 U11 U12 U13 et équipes jeunes : U14 U15 U16 U17 U18	2 500 €	<ul style="list-style-type: none"><li>- 50 % à réception du bilan financier de la saison 2021 – 2022, certifié par un comptable,</li><li>- 50 % en fin de saison 2022- 2023.</li></ul>
Subvention « formation » : formation des entraîneurs	375 €	<ul style="list-style-type: none"><li>- 50 % à réception du bilan financier de la saison 2021 – 2022, certifié par un comptable,</li><li>- 50 % en fin de saison 2022- 2023.</li></ul>
Subvention « évènementiel »  Opération festifoot	1 125€	A l'issue de l'évènement
TOTAL	24 750 €	

Est remplacée par :

	Saison 2022/2023	Modalité de versement
Subvention de base	20 750 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 80 % à réception du bilan financier de la saison 2021 – 2022, certifié par un comptable,</li> <li>- 20 % sur présentation du bilan financier de la saison 2022 – 2023 certifié par un comptable et un bilan d’activité de l’association (quantitatif et qualitatif).</li> </ul>
Subvention « pratique des jeunes » au moins une équipe par niveau :  école de foot U6 U7 U8 U9 U10 U11 U12 U13 et équipes jeunes : U14 U15 U16 U17 U18	2 500 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 50 % à réception du bilan financier de la saison 2021 – 2022, certifié par un comptable,</li> <li>- 50 % en fin de saison 2022- 2023.</li> </ul>
Subvention « formation » :  formation des entraîneurs	375 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 50 % à réception du bilan financier de la saison 2021 – 2022, certifié par un comptable,</li> <li>- 50 % en fin de saison 2022- 2023.</li> </ul>
Subvention « évènementiel »  Opération festifoot	1 125€	A l’issue de l’évènement
<b>Subvention « évènementiel »</b>  <b>Voyage en Espagne en avril 2023</b>	<b>1 575€</b>	<b>A l’issue de l’évènement</b>
<b>TOTAL</b>	<b>26 325 €</b>	

Cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Donne son accord à cette proposition,
- Modifie l'annexe 1 à la convention avec le CFC pour y inclure une subvention « évènementiel » de 1 575 euros pour le voyage en Espagne,
- Autorise le Maire à signer l'avenant.



Pour extrait conforme,  
Le Maire de Commentry

  
Sylvain BOURDIER



Secrétaire de Séance

  
Stéphanie BODEAU

Les crédits sont inscrits au budget 2023.

Ont voté pour : 28

Ont voté contre : 0 ( )

Se sont abstenus : 0 ( )

N'ont pas participé au vote : 0 ( )

**Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

# REPUBLIQUE FRANCAISE

## VILLE DE COMMENTRY

---

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

### SEANCE DU 29 JUIN 2023

---

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de COMMENTRY, légalement convoqué le jeudi vingt-deux juin, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**Etaient présents(es)** : Sébastien ALAMARGUY - Stéphanie BODEAU - Pierrette BORD - Sylvain BOURDIER - Alison CLEMENT - Marie-Laure DESCAMPS - Murielle DESFORGES - Véronique FOUCAUX - Catherine FRISE - Stéphane JARDONNET - Jean-Loup LESAGE - Céline LEYREM - Maria de Lurdes LOUREIRO - Daniel MARTIN - Emmanuelle MICHON - Patrick PORTET - Jean-Pierre POUENAT - Pascal RELIANT - Claude RIBOULET - Jean-Luc ROBIN - Joseph SCARAMOZZINO - Jean SIMONIN - Fernand SPACCAFERRI - Thierry VERGE

**Etaient excusés(ées) et avaient donné pouvoir** : Caroline LEOTY a donné pouvoir à Stéphanie BODEAU - Michel PASSAT a donné pouvoir à Pascal RELIANT - Véronique REYMON a donné pouvoir à Céline LEYREM - Laure VINCENT a donné pouvoir à Maria de Lurdes LOUREIRO

**Etait/Étaient absent(e)/absents(es)** : Elsa VALLIAMEE

**Secrétaire de Séance** : Stéphanie BODEAU

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

### **20 - DENOMINATION DE TERRAINS DE PETANQUE - PLACE DU CHAMP DE FOIRE - ESPACE JEAN-MARC DUMERY**

Jean-Marc Dumery a dirigé l'USPC football pendant 30 ans de 1987 à 2016 et l'a présidé durant 10 années.

Il fût à l'initiative du tournoi junior de Pentecôte avec des équipes espagnoles, polonaises, parisiennes et il a organisa les voyages en Pologne avec les juniors.

En 2018, il prend sa première licence au club de pétanque et intègre le bureau en 2021 en tant que secrétaire. Il s'est alors fortement investi dans la vie du club et dans le nouvel aménagement et la remise en état des terrains.

Au regard de l'ensemble de son parcours dans le milieu associatif et sportif commentryen, Commentry Pétanque, a proposé la dénomination des terrains de pétanque nouvellement clôturés, Place du Champ de Foire, du nom de Jean-Marc Dumery.

Cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Donne son accord sur cette proposition,
- Dénomme les terrains de pétanque clôturés, Place du Champ de Foire « espace Jean-Marc Dumery »,
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette nouvelle dénomination.

Pour extrait conforme,  
Le Maire de Commentry



Sylyain BOURDIER

Secrétaire de Séance



Stéphanie BODEAU

Ont voté pour : 28

Ont voté contre : 0 ( )

Se sont abstenus : 0 ( )

N'ont pas participé au vote : 0 ( )

**Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**